

Provence-Alpes-Côte d'Azur, Alpes-Maritimes  
Cannes  
Ile-Sainte-Marguerite

## fort Royal ou fort Sainte-Marguerite

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA06001389

Date de l'enquête initiale : 2007

Date(s) de rédaction : 2011

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale architecture militaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Degré d'étude : étudié

Référence du dossier Monument Historique : PA00080696

### Désignation

Dénomination : fort

Appellation : fort Royal ou fort Sainte-Marguerite

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation :

Références cadastrales :

### Historique

A l'origine du fort est un logis à tour d'angle et cage d'escalier en façade sans caractère défensif construit par Jean de Bellon après 1618. Les travaux de fortification n'auraient été réalisés que plus tard, entre 1624 à 1627, peut-être sous la direction de Jean de Bonnefons. La première attestation de l'existence d'un fort remonte à 1634. En 1635 l'île tombe aux mains des espagnols. Entre 1635 et 1637, les espagnols reconstruisent le fort existant. Le plan établi en 1635 est signé El Ing(enior) Honofa Ant(oni)o Giralso.

Après la reprise de l'île par la France en 1637, plusieurs réalisations se succèdent pour aménager et améliorer le fort et son enceinte. En 1685 le fort est transformé en prison d'Etat. Une aile de cellules est construite sous la direction de du Cayron par les entrepreneurs d'Antibes Honoré Allègre et Antoine Courmes entre 1689 et 1691.

Après un 1er projet de 1682, non réalisé, Vauban propose un ensemble d'améliorations en 1692, puis de nouveau en 1700. Certaines sont réalisées sous la direction de Niquet, entre 1693 et 1700 : nouveau magasin à poudre, amélioration du chemin couvert, achèvement de la partie supérieure de la porte Royale, avec à l'étage un pavillon couvert d'un toit, servant de corps de garde.

Au début du 18e siècle, l'intérêt stratégique du fort est contestée au profit de son utilisation comme casernement et prison. En 1720, est construite une nouvelle aile de casernes. La guerre de succession d'Autriche (1740-1748), ravive le rôle militaire potentiel des îles de Lérins. Une redoute cotière est édifiée à la pointe est de l'île de Sainte-Marguerite, sur un projet des ingénieurs du génie Dames, puis Dantelmy. Peu de travaux seront réalisés par la suite, si ce n'est des réparations aux couvertures du « château » et à la terrasse sur les prisons des casernes en 1781-1873.

Le premier tiers du 19e siècle voit se réaliser plusieurs chantiers d'améliorations. De 1840 à 1861, la porte de terre est supprimée et des améliorations sont apportées aux dehors et aux batteries de côte. La batterie de la Convention est reconstruite en 1860 sur le modèle des corps de garde type 1846, d'après un projet du chef de bataillon Quiot.

Période(s) principale(s) : 13e siècle, 1ère moitié 17e siècle, 2e moitié 17e siècle, 1ère moitié 18e siècle, 2e moitié 18e siècle, 1ère moitié 19e siècle

Auteur(s) de l'oeuvre : Jean de Bonnefons, Sébastien Le Prestre de Vauban, Antoine Niquet, Jean-Louis du Cairon (ingénieur militaire, attribution par source), Honoré Allègre d' (entrepreneur de maçonnerie, attribution par source), Antoine Courmes (entrepreneur de maçonnerie, attribution par source)

## Description

### Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire, moellon ; calcaire, pierre de taille ; grès, pierre de taille ; brique

Matériau(x) de couverture : tuile creuse

Couvrements :

Type(s) de couverture : terrasse ; toit à longs pans, pignon couvert

### Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Sites de protection : site classé

Protections : classé MH, 1927/07/27

Le fort avec son puits espagnol et la zone militaire qui l'entoure : classement par arrêté du 27 juillet 1927.

Statut de la propriété : propriété publique

## Etude historique, topographie et typologie générale

### Étude historique

L'île Sainte Marguerite de Lérins offre un cas de place forte française littorale d'époque moderne concentrée non sur une ville portuaire de la côte, rôle qu'aurait pu tenir en l'occurrence Cannes, mais sur un fort insulaire important, siège du gouvernement militaire de la place. Ce fort, qui est donc place forte à part entière et non pas dépendance satellite d'une place forte plus importante, serait assimilable à une citadelle s'il était associé à une agglomération susceptible de former une ville forte close, ce qui n'est pas le cas. Il se différencie en cela d'exemples comparables en Atlantique, comme les places fortes du Château-d'Oléron et de Saint-Martin-de-Ré, ou encore celle de Belle-Ile-en-Mer, ce dernier exemple étant cependant très comparable.

La fortification des îles de Lérins par initiative royale n'est d'ailleurs pas précoce, puisqu'elle ne commence pas avant le règne de Louis XIII. Auparavant, l'occupation militaire de ces deux îles quasiment inhabitées et sans installation portuaire n'est pas jugée essentielle.

### L'émergence tardive d'un projet de fortification au service du royaume.

Le monastère de Saint-Honorat s'était doté dès la fin du XIIe siècle d'une tour de type seigneurial bâtie en bord de mer, vers le large, fortement agrandie à la fin du XIIIe siècle pour servir d'annexe fortifiée de secours à la communauté. Cette « tour » monumentale jouissait d'un prestige dû à son apparence de force et à la qualité de sa construction, comme en témoigne le moine Barralis, historiographe du monastère, dont la *Chronologia* (...) est publiée en latin à Lyon en 1613. A cette date, aucun autre ouvrage fortifié n'existe encore sur les îles de Lérins.

Un projet de fortification d'intérêt local à Sainte-Marguerite est formulé au milieu du XVIe siècle par les religieux réformistes du monastère de Saint-Honorat, non sans arguments tendant à intéresser le roi de France dans l'entreprise. Il se serait agi d'un monastère fortifié susceptible de mettre les religieux à l'abri des attaques des barbaresques, et les religieux font valoir qu'une telle fortification, associée à la création d'un petit port, serait un avantage pour le roi « *car n'est guère de temps que les ennemis prirent quatre galères de sa majesté que si ledit fort fusse été fait, ne l'auroient point prises* »<sup>1</sup>. La congrégation de Sainte-Justine de Padoue, siégeant au Mont-Cassin, avait amorcé depuis le début du XVIe siècle la réforme du monastère de Lérins et souhaitait que cet établissement lui fût attribué, une première union ayant été révoquée par François Ier pour établir la commende. La congrégation propose, à une date comprise entre 1560 et 1568, un marché au roi, s'engageant à prendre part à la construction d'un « *monestère en mode de fourteresse* » abritant cinquante ou soixante religieuses et gardant un port où les galères et navires pourraient trouver abri et sécurité ; cette part des travaux étaient estimés à un coût de 100.000 livres, réparti sur cinq années. Les conditions posées par les religieux étaient que le cardinal de Bourbon, nommé abbé commendataire en 1565, commence les travaux de « *ladicte forteresse* », et les poursuive « *en son propre et privé nom* » avec le financement apporté par la congrégation, puis qu'il se démette de cette commende, permettant ainsi l'union du monastère, redevenu conventuel, à la congrégation de Sainte-Justine<sup>2</sup>. Ce projet resta sans suite.

En 1589, lors de ses repérages en Provence faits au service du duc Charles-Emmanuel de Savoie, à la faveur d'une occupation temporaire de certaines villes, dont Antibes, Saint-Paul et Cannes, l'ingénieur militaire Ascanio Vitozzi « *surintendant général des forteresses de Provence* » pour le duc, dresse le plan du château de Cannes, possession royale française, sommairement renforcé après 1540 d'un boulevard triangulaire. Ce plan présente un projet de bastionnement

tendant à faire de ce château une citadelle, complétée par un front bastionné extérieur fermant aussi la ville et abritant le port<sup>3</sup>.

Ce projet dessiné en plan et en élévation n'aura ni suite ni avatar, faute d'intérêt des ingénieurs militaires ultérieurs pour le site de Cannes. Vitozzi semble n'avoir pas envisagé le potentiel défensif des îles de Lérins.

L'un des premiers témoignages d'une volonté d'établir une place forte publique dans l'île Sainte-Marguerite remonte à 1600 environ, alors que la création de l'enceinte urbaine bastionnée d'Antibes est à l'ordre du jour. Guillaume du Vair, conseiller au parlement de Paris, nommé par Henri IV premier président du Parlement de Provence à Aix, juge hasardeux de multiplier les chantiers de fortification royale en Provence, et se prononce contre le projet défendu par l'ingénieur militaire territorial Raymond de Bonnefons pour Antibes. Son argumentaire, qui n'a pas gain de cause, propose de concentrer les efforts du service des fortifications sur une seule place, qui pourrait être Toulon ou l'île Sainte-Marguerite<sup>4</sup>. Dans les faits, les deux îles sont toujours à cette époque possession de l'abbaye de Saint-Honorat, qui, après avoir été longtemps sous le régime de la commende, est revenue -en 1597, par lettres patentes d'Henri IV- au régime des abbés réguliers, avec réunion à la congrégation de Sainte Justine de Padoue, qui avait réformé le monastère. En 1612, à la mort de l'abbé régulier, Claude de Lorraine-Guise, prince de Joinville et duc de Chevreuse, demande et obtient, par lettres du roi Louis XIII, la commende de l'abbaye de Saint-Honorat. Claude de Lorraine est le frère cadet du lieutenant général du roi en Provence et amiral du Levant Charles de Lorraine, duc de Guise.

Les religieux réformés choisissent aussitôt de désintéresser le duc de Chevreuse de ce bénéfice en lui cédant la possession pure et simple de l'île Sainte-Marguerite, alors déserte. Ils obtiennent en retour la révocation des lettres royales qui rétablissaient la commende. Le motif officiel de la cession de l'île au duc de Chevreuse, reprenant des arguments déjà évoqués dans les années 1560, était que ce seigneur serait assez puissant et autoritaire pour assurer la sauvegarde des rivages contre les pirates<sup>5</sup>. Toutefois, l'île était déjà en partie engagée à la communauté des habitants de Cannes comme garantie d'un prêt de trois cent écus. En 1618, alors que nulle fortification n'est édiflée, le duc de Chevreuse rétrocède l'île Sainte-Marguerite à son frère le duc de Guise. Le motif de l'abandon de l'île par les religieux, et les obligations stratégiques de sa charge de lieutenant général, engageaient plus ou moins Charles de Lorraine à y faire construire une fortification d'intérêt public.

### **Le « château » de l'écuyer Jean de Bellon et le premier fort d'intérêt public, 1618-1635**

Voulant sans doute se décharger de la gestion domaniale de l'île et avoir sur place un homme de confiance, Charles de Lorraine abandonne aussitôt la majeure partie de ses droits à l'un des membres de son personnel de maison, petit noble de Brignoles, Jean de Bellon, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Le sieur de Bellon achetait ses droits de propriété 4500 livres, et s'engageait à rembourser aux habitants de Cannes la dette de trois cent écus par laquelle ils pouvaient prétendre à des droits sur l'île. Aux termes de l'acte de cession, Charles de Lorraine se réservait le droit de rachat perpétuel de l'île, certains droits seigneuriaux comme celui de haute justice, de nomination des officiers de justice, et « *le lieu, place et espace que bon lui semblera pour ériger en ladite île une forteresse* »<sup>6</sup>. En contrepartie, Bellon pouvait bâtir librement sur ce lieu sans la permission expresse du duc. Le nouveau seigneur se fait alors construire un corps de logis sur les ruines d'un établissement du bas empire romain, à l'emplacement le plus propice pour une fortification, vaste plate-forme tabulaire aménagée sur un rocher en balcon sur la mer, sur la côte nord de l'île, regardant vers le littoral, vis-à-vis du cap de la Croix. Ce logis à tour d'angle et cage d'escalier en façade n'a aucun caractère défensif. Certains documents militaires du XVIII<sup>e</sup> siècle affirment qu'il a été bâti en 15607, sans doute par confusion avec le projet non réalisé de monastère fortifié à Sainte-Marguerite, dans les années 1550-1568.

Les travaux de fortification annoncés de ce site n'auraient été réalisés que plus tard, entre 1624 à 1627, sans qu'il soit possible, dans l'état actuel des connaissances, de mettre en évidence l'intervention d'un ingénieur militaire royal ; celle de Jean de Bonnefons, alors habitant d'Antibes, paraît au moins plausible.

Ce premier fort est documenté par des plans antérieurs à 1635, représentant soit les îles dans leur ensemble, soit le détail du fort. Ces plans sont attribuables pour partie à Christophe Tassin, ingénieur géographe du roi en 1631, commissaire ordinaire des guerres, qui consacra plusieurs années à cartographier les côtes de France et à recueillir pour les faire graver et éditer, des plans et vues des places fortes françaises, d'après des relevés antérieurs ou contemporains d'autres ingénieurs spécialisés dans le dessin comme Jean de Beins, François Martelleur ou Honoré de Bonnefons. Tassin a fait graver en 1634 deux planches, une « *description du cap de la croix et des îles Sainte-Marguerite et Saint Honorat* » et un détail du Cap de La Croix<sup>8</sup>, qui s'apparentent à d'autres plans manuscrits aujourd'hui conservés aux archives départementales des Alpes-Maritimes ou à la Bibliothèque Nationale. Les plans manuscrits conservés à la bibliothèque Méjanès d'Aix-en-Provence dans un atlas intitulé *Description générale et particulière des côtes et isles de Provence*<sup>9</sup>, sont probablement la source initiale de ceux de Tassin. Ils ont été levés sous la direction du mathématicien aixois Jacques de Marez, qui accompagnait la tournée d'inspection des ports et places fortes des côtes de Provence faite en 1632 et 1633 par Henri de Séguiran, président de la cour des comptes de Provence, sur ordre de Richelieu.

Vers 1634, le fort de Sainte-Marguerite se compose d'une enceinte de plan irrégulier, grossièrement trapézoïdal, sans fossé, occupant au mieux le rocher tabulaire qui domine la mer à la verticale au nord, et se détache du terrain environnant à l'est et à l'ouest. Le « château » de Jean de Bellon est calé à l'angle nord-est du rocher et de l'enceinte, dont le front nord n'est qu'un simple mur couronnant l'escarpement rocheux. Le front est, couvrant de près le château, est pourvu au centre

d'un redan en épi, et se retourne presque à angle droit vers le front nord, de plain-pied avec les terrains de l'île. Ce front est fortifié de deux demi-bastions symétriques reliés par une courtine formant une « corne », celui de gauche se raccordant à un redan du front ouest par un angle rentrant « en tenaille ». Le front ouest est le plus irrégulier, formant plusieurs redans. Certaines particularités du tracé du front nord évoquent la citadelle de Sisteron, achevée en 1611 par Jean de Bonnefons. Un témoignage, postérieur d'un peu moins d'un siècle, celui du sieur de La Motte-Guérin, gouverneur des îles de Lérins dans les années 1720, annonce que les revêtement des remparts de ce fort n'étaient qu'une « simple muraille de pierres seiches cest à dire sans mortier ny liaison, de douze pieds de haut, frézée 10 seulement 11»

A l'intérieur de l'enceinte s'élèvent plusieurs constructions voûtées de plan rectangulaire, dont trois, sur un même axe au sud, sont reliées par un mur et utilisées (d'est en ouest) comme chapelle, écurie et logement du fermier, d'après la légende d'un plan manuscrit de peu postérieur à 1635 12. Il s'agissait de constructions romaines réutilisées. Ce fait, encore vérifiable, est confirmé par une description incluse dans une relation du voyage de Paris à Rome effectué en 1630 par le sieur Jean-Jacques Bouchard : «(l'île)est deshabitée, n'y ayant qu'une petite forteresse ou tour ( ?) bâtie sur de vieilles ruines où demeure le capitaine avec quelques pièces de canon et quelques armes ; il y a quantité de vieux bâtiments ruinés que l'on voit avoir été faits par les romains et sous les premiers siècles de leur empire, étant bâtis de ces petites pierres taillées en carré et posées sur leurs angles (...) il y a encore plusieurs voûtes (...) qui ont quelques fenêtres et point de portes, que l'on a faites de nouveau de deux (d'entre elles)l'une servant aujourd'hui d'église, l'autre soutenant la nouvelle fortification qu'on y a faite pour tenir un capitaine... 13» . Il existe un magasin à poudres. Un plan manuscrit postérieur signale aussi un puits « qu'on a jamais veu tary» 14.

Les plans de Jacques de Maretz et de Tassin nous renseignent aussi sur une autre fortification, non plus sur l'île mais sur le littoral, au bout du cap de la Croix, mise en place très récemment à l'époque, probablement après la construction du fort de Sainte-Marguerite auquel elle faisait face. Il s'agit d'une grosse tour circulaire (qui existait encore, dérasée, jusque vers 1930), entourée d'une chemise de plan mi carré, mi étoilé (front de terre) retranchée par un fossé. Cette tour fait partie d'une série de petits fortins à tour réduit des côtes provençales, réputés édifiés pour la plupart sur ordre de Richelieu, parallèlement à l'enquête sur la situation des ports et places fortes des côtes de Provence que le ministre avait confiée en 1632 à Henri de Séguiran.

Cette série de tours réduits circulaires, bien représentée sur les îles d'Hyères, en comptait une sur le cap de La Baumette, près d'Agay, entre Cannes et Fréjus, construite en 1634, et une autre, dite « du Graillon », sur la pointe sud-ouest du cap d'Antibes, face au Golfe Juan et à l'île Sainte-Marguerite.

Sur l'île même, une autre tour analogue, dite « de Batiguiier », à la pointe ouest, dont reste le soubassement, a du être construite aussi en 1634, car elle n'existe pas encore sur les plans gravés de Tassin, faits d'après des levés de 1633, mais est en place sur la réédition actualisée de ces mêmes plans de Tassin en 1637, et sur un autre plan de la même année 15. Entre 1633 et 1637 se situe l'occupation espagnole des îles, prodigue en ouvrages de fortification, mais cette tour est d'un type trop caractéristique des défenses côtières françaises de cette époque précise pour la supposer édifiée par les espagnols. A la suite du rapport de Séguiran, Richelieu et son conseiller Michel Particelli d'Emery avaient dépêché l'ingénieur Charles-Bernard de Besançon, dit Duplessis-Besançon, pour statuer sur des améliorations à apporter d'urgence aux fortifications royales de Provence. Duplessis-Besançon visite l'île Sainte-Marguerite en 1634 en compagnie du sieur de Guérapin, lui aussi ingénieur, à la suite de quoi une dépense de 5000 livres est imputée, notamment à des réparations de brèches constatées dans les murailles du fort, jugées d'une médiocre défense, alors occupé par le capitaine Bénévent, sire de Marignac et deux compagnies<sup>16</sup> ; il est probable que les fonds furent plutôt employés à la construction de la tour de Batiguiier. Un autre capitaine, François d'Ainezy, est en poste à ce moment à la « tour » de Saint-Honorat. En Janvier 1635, Duplessis-Besançon tient conférence avec ses collègues ingénieurs royaux Jean de Bonnefons et Pierre d'Argencourt sur la politique à tenir pour améliorer les capacités des fortifications de Provence. Trois mois plus tard, la déclaration de guerre suscite bientôt des entreprises de la flotte espagnole vers les îles, dont l'occupation avait un intérêt stratégique. L'île Sainte-Marguerite est abordée le 13 septembre 1635 par une flotte importante (vingt deux galères, quatre brigantins, neuf galions). Débarque alors en force une troupe de 3000 hommes avec six canons, commandée par trois gentilshommes espagnols et italiens, Alvaro de Bazan, (3e) Marquès de Santa Cruz, auparavant gouverneur du Milanais pour le roi d'Espagne, le duc de Ferrandina, et le chevalier de Brancossio. Devant un tel effectif, le capitaine et la garnison du fort demandent la capitulation après une journée de résistance, avec les honneurs de la guerre. La tour de Saint-Honorat est assiégée ensuite, et poussée à la reddition. Une carte conservée aux archives générales de Simancas en Espagne restitue les mouvements de la flotte, des troupes et les batteries de siège sur les îles lors des opérations.

Avant son départ, Santa Cruz nomme Don Carlos Doria commandant des îles 17.

### **Le grand programme espagnol pour la fortification des îles, 1635-1637**

Alors est entreprise une ambitieuse campagne de fortification des îles, conduite durant toute la période de l'occupation espagnole, qui dure jusqu'au 15 mai 1637, date de la reprise par les troupes françaises. L'île Sainte-Marguerite est la plus fortifiée, au point qu'Honoré Bouche, témoin oculaire de ces équipements peu après le départ des espagnols, écrit que « à moins d'être oiseau et avoir des ailes pour voler, il était presque impossible d'y faire entrée ou descente ».

Deux forts neufs sont construits, l'un à la pointe sud-ouest de l'île, dit d'Aragon, avec front d'entrée à cornes précédé d'une demi-lune et d'un fossé, adapté à une garnison de 150 hommes, commandés par le capitaine Don Gonzales de Crespo.



Le second fort, plus vaste, dit fort Monterey, du nom d'un comté attribué par le roi d'Espagne à certains de ses grands officiers, occupe un point haut et central dans le tiers est de l'île ; c'est un fort carré régulier à quatre bastions et fossé, mais sans dehors, abritant une garnison de milanais. De part et d'autre de ce fort, l'île est traversée par deux palissades. La pointe orientale de l'île est occupée par un fortin servant de batterie, avec front de mer tenaillé. Au pied du versant sud-ouest de l'île est établi un camp retranché abritant la cavalerie, avec clôture formant parapet de défense vers la mer. La majeure partie des fortifications devait être composée de terrassements sans revêtements maçonnés, au mieux avec escarpes en pierres sèches, formule plus rapide à mettre en œuvre, et que les espagnols avaient expérimenté dans les Pays-Bas, en suivant le modèle de la fortification hollandaise. Le fort d'Aragon seul était assurément revêtu de maçonneries. Le fort royal français fait l'objet d'une reconstruction plus ambitieuse et plus pérenne, précédée par la démolition de l'enceinte préexistante, sans doute jugée trop irrégulière et mal tracée. De la même manière, une enceinte bastionnée neuve maçonnée est édiflée devant la « Tour » de Saint-Honorat, pour former un fort dont la tour devient le réduit. Les plans du projet de ces deux forts, datés du 23 septembre 1635, sont conservés aux archives générales de Simancas 18. Celui du fort royal de Sainte-Marguerite est signé « El Ing(enior) Honofa Ant(oni)o Giralso ». Deux plans manuscrits français non attribués ni datés, mais probablement de peu postérieurs à l'occupation espagnole des Iles (cartouche et graphie milieu XVIIe siècle, légende indiquant l'utilisation possible de structures en place), donnent un état des fortifications espagnoles de Sainte-Marguerite, plan général de l'île et détail du fort 19, sur lesquels la représentation du fort royal superpose au plan du fort français de 1627 celui du fort espagnol, dans une forme « idéale » de régularité non réalisée et au-delà de celle du projet ; ce plan français est-il établi d'après une version du plan de projet espagnol plutôt que d'après un levé de terrain? C'est possible 20.

Le projet espagnol et sa réalisation régularisent autant que possible l'implantation antérieure, en un plan pentagonal centré, sinon parfaitement symétrique, composé d'un couronné de trois bastions formant le front de terre au sud, de deux courtines latérales à l'est et à l'ouest terminées chacune par un demi bastion assurant le flanquement réciproque avec les bastions du front de terre, ces demi-bastions participant d'un front de mer par ailleurs assez peu modifié. Le front de terre et le front est sont retranchés par un fossé avec chemin couvert à places d'armes rentrantes. La porte est prévue dans la courtine sud-est du front de terre.

Ce projet semble s'inspirer, tant l'analogie de plan est frappante, de celui, dessiné en 1614, d'une fortification coloniale espagnole, probablement dû au grand ingénieur espagnol Cristobal de Rojas, la forteresse de San Miguel de la Mamora, au Maroc.

A Sainte-Marguerite, la réalisation est conforme au projet, excepté pour le front nord-ouest, où l'escarpement naturel du terrain ne permet pas de mettre en œuvre le demi-bastion prévu, qu'il faudrait fonder trop bas ; ce front est réalisé sur un plan tenaillé, avec courtine prolongée par un saillant de deux faces en angle obtus, dont la face gauche est suivie en tenaille par l'angle nord-ouest de l'enceinte. Le chemin couvert est réalisé sans places d'armes. On ignore dans le détail à quel degré de finition avait été poussé l'ouvrage avant la reprise de l'île par les français, mais un plan de peu postérieur laisse penser que le demi-bastion est n'avait pas été achevé. On observe que la courtine sud-ouest du « couronné » du nouveau fort recoupe l'extrémité des anciens bâtiments réutilisés d'origine romaine, qui avaient déterminé l'alignement du front de terre à « cornes » du fort de 1627.

Sur l'île Saint-Honorat, le système défensif espagnol ne comporte, outre le fort de la « Tour », que deux petites redoutes aux pointes extrêmes de l'île, formées chacune d'une enceinte fossoyée chemisant une chapelle préexistante.

Le projet du fort de Saint-Honorat est aussi de plan pentagonal, avec deux côtés vers la mer, ou front de gorge, formés par la côte de part et d'autre de la « Tour », sans revêtement, et un une enceinte composé de trois courtines, deux bastions et deux demi-bastions confinant à la mer. Les bâtiments de l'abbaye sont incorporés dans cette enceinte, ce qui explique le départ des religieux, réfugiés à Vallauris pendant l'occupation espagnole. La réalisation du projet est à peu près conforme, en plus abouti : le front de gorge, vers la mer, est fermé d'un mur qui se raccorde à la « Tour » et forme la face côté mer des deux demi-bastions. Le reste de l'enceinte, bien revêtu, est entouré d'un fossé et comporte une demi-lune couvrant la porte au milieu du front d'entrée.

Ces indications nous sont fournies notamment par une vue cavalière 21 dessinée en 1647, soit dix ans après le départ des espagnols, par le célèbre architecte François Blondel, alors encore jeune ingénieur militaire. Le fort de Saint-Honorat y est représenté comme tombant en ruines, ébréché par les tirs d'artillerie de la flotte française en mai 1637, ce qui exclut l'hypothèse de perfectionnements apportés après cette date.

### **La place forte royale française centrée sur le fort de Sainte-Marguerite**

Dans les faits, Richelieu avait établi en 1639 un gouvernement militaire aux îles de Lérins, qui devenaient officiellement une des places fortes du royaume. Le fort de Saint-Honorat est alors délaissé, sans doute en partie du fait de la difficulté posée par la présence dans son enceinte d'une abbaye importante, réoccupée par les religieux le lendemain même du départ des espagnols. L'enceinte espagnole de ce fort n'est pas détruite, mais abandonnée à la ruine, comme le montre le plan-relief des îles 22, qui donne l'état des lieux en 1728, encore parfaitement lisible malgré le pillage des revêtements maçonnés par les religieux.

Une autre raison de l'abandon du fort Saint-Honorat est une conception stratégique qui concentre la défense de la place forte sur le seul fort de Sainte-Marguerite. Pour cette raison, les autres défenses de cette île, que les 4000 hommes d'Odet

d'Harcourt, lieutenant général des armées, avaient augmenté de deux tranchées et neuf redoutes de siège lors des opérations de reprise de l'île (du 24 mars au 14 mai 1637) 23, sont elles aussi abandonnées, à l'exception de la tour de Batiguiet, ce qui tend à confirmer que cette tour était bien une fortification française bâtie en 1634 après l'expertise de Ségiran. La plupart des ouvrages espagnols appelaient des réparations, et les frais d'entretien que ces ouvrages auraient occasionnés n'étaient pas justifiés par leur utilité. Le fort Monterey, le fort d'Aragon et le fortin ouest figurent encore, mais comme « ruinés » sur une carte des îles en 1710 ; par la suite, jusqu'au XIXe siècle, seules les ruines du fort d'Aragon et de la tour de Batiguiet, sont encore exprimées sur les cartes. Il est donc inexact de dire que Odet d'Harcourt « fit raser tout les nouveaux ouvrages », comme l'a écrit en 1751 l'officier du génie Legier ; ce qui fut alors rasé au mieux se limitait aux ouvrages de siège, les forts et fortins espagnols étant simplement désarmés.

L'état des lieux du fort royal de Sainte-Marguerite vers 1647 est connu par une vue cavalière non signée mais de même facture et de même origine que le dessin de François Blondel pour Saint-Honorat, ce qui permet de l'attribuer à cet architecte 24. Elle témoigne de finitions et compléments apportés depuis le départ des Espagnols. Les revêtements du fort y paraissent achevés, avec cordon, parapet et échaugettes en capitale des bastions, du demi-bastion nord-est, réalisé, et du saillant de la courtine ouest/nord-ouest. Les remparts et terrassements sont en place dans les bastions et le long des courtines, mais sans aménagements. La porte principale, dans la courtine sud-est, n'est pas fonctionnelle, car le pont n'est pas construit, mais une petite demi-lune non revêtue est aménagée au-devant, sur le chemin couvert, retranchée d'un fossé moins profond et moins large que celui du fort proprement dit. Le chemin couvert est en place, mais inachevé, avec parapet en pierres sèches du côté est, et place d'armes saillante circulaire à la pointe sud, dans l'axe du « couronné » du front de terre. Le fort dispose d'une porte fonctionnelle vers la mer, dans la courtine du front ouest, près de l'angle rentrant en tenaille avec le saillant non flanquant. C'est un simple passage traversant le rempart, sans pont-levis et peut-être sans façade achevée.

A l'intérieur de l'enceinte, sont figurés le logis de Jean de Bellon, devenu celui du gouverneur, en l'occurrence le capitaine de vaisseau Charles de Guitaud, commandeur de l'ordre de Malte, et ses annexes sur bases antiques côté sud, plus ou moins ruinées. Dans l'aire intérieure s'élèvent deux ensembles de deux longs bâtiments de casernement parallèles, chaque ensemble en retour d'équerre de l'autre formant deux côtés (ouest et sud) d'une place d'armes rectangulaire dont le logis du gouverneur occupe le côté est. Cette disposition des casernes est la même qu'aujourd'hui, mais le mode de couvrement diffère. Un magasin (pour l'artillerie) de plan également longiligne, lui aussi toujours en place aujourd'hui, est établi à la gorge du saillant ouest. Figure aussi sur ce dessin, un puits creusé sans doute par la garnison espagnole, à proximité de la courtine est, près des casernes, à l'emplacement de la future citerne « en forme de puits » aménagée vers 1694.

### **Premiers projets et réalisations pour l'achèvement du fort, la prison c. 1640-1691**

Deux autres dessins (plan et vue cavalière) 25 peut-être aussi attribuables à Blondel -à en juger par le mode de représentation de la vue cavalière, analogue à celle de l'état des lieux- donnent un projet de renforcement des défenses par des dehors importants : une demi-lune et une terrasse à redans devant la porte de mer, une demi-lune en capitale du bastion d'axe sud du couronné et un grand ouvrage à cornes devant les deux autres bastions, le tout contourné par un chemin couvert à grandes places d'armes rentrantes et saillantes.

Un autre plan de projet plus classique et réaliste du « fort de Ste Marguerite DeLerain(s) » 26, datable aussi des années 1640-1650, propose une série de trois grandes demi-lunes devant les courtines entre les quatre bastions du fort, et un chemin couvert sans places d'armes. Ce plan indique les noms alors attribués aux principaux ouvrages : porte de la Marine à l'ouest, suivie, dans l'ordre du couronné, du bastion de Richelieu, bastion du Roy, bastion de Sourdis (nom de l'archevêque de Bordeaux, chef du Conseil de la Marine) et demi bastion de Lorraine (en référence au duc de Guise). Le puits figure comme « *nouvellement fait* ». La porte côté terre, encore sans pont, n'est pas nommée. Sur l'exemple de l'enceinte urbaine de la place forte d'Antibes, cette porte de terre s'appellera porte Royale, comme celle vers le mouillage s'appelle porte Marine.

Les travaux d'achèvement et d'améliorations réalisées à la suite, vers le milieu du XVIIe siècle, mettent en place deux des demi-lunes de ce projet, devant les courtines du « couronné ». Traversant la demi-lune de la courtine sud-est, l'accès à la porte du front de terre ou porte Royale, est mis en fonction par la construction de ses deux ponts à piles maçonnées, celui de la porte et celui de l'avant porte aménagée dans la face droite de la demi-lune. Le corps de garde de cette avant porte est construit à l'intérieur de la demi-lune.

Du projet supposé de Blondel est retenu le principe de la grande place d'armes saillante de chemin couvert, appliqué en un point, dans l'axe de la demi-lune sud-ouest. Les glacis sont sommairement aménagés. Autre réalisation prévue par Blondel : un ouvrage triangulaire de protection avancée de la porte de la Marine, plutôt tambour que demi-lune, relié au parapet maçonné du chemin couvert.

On peut juger de ces améliorations par la comparaison des plans des années 1640-1650 avec celui dressé en 1679 par l'ingénieur Jean-Louis du Cayron, commis aux fortifications des places de Provence depuis les années 1660.

Le tracé tenaillé du front ouest est exprimé différemment sur ce dernier plan : la courtine dans laquelle est percée la porte de la Marine n'y est plus formée de deux pans rentrants, mais d'un seul pan droit ; il ne s'agit pas de l'effet d'une reconstruction, mais plutôt de distorsions de l'expression graphique : l'angle rentrant existe bien, mais, peu marqué, il est exagéré sur les plans de 1645, et nié sur celui de 1679. Les casernes, telles qu'exprimées sur le plan de 1679, semblent

avoir prit plus ou moins leurs dispositions définitives et actuelles, avec pavillons d'officiers à étage aux extrémités, et la grande citerne aménagée sous la terrasse de l'angle nord-ouest du fort est en place.

Après 1689, un élément nouveau apparaît sur les plans, sans doute édifié sous la direction de du Cayron : l'aile des prisons, en retour d'équerre du logis du gouverneur, comportant une série de six cellules dont deux logées dans une travée du logis. Cette construction répond à l'installation, en 1685, d'une prison d'Etat dans la forteresse, nouvelle fonction justifiant la nomination en 1687 d'un gouverneur, Bénigne de Saint-Mars, qui, en vingt-deux ans, avait occupé un poste analogue dans deux forteresses et prisons d'Etat des Alpes, successivement : Pignerol, puis Exilles 27. Cette aile contenant trois grandes cellules, complétant les deux aménagées peu avant au rez-de-chaussée du logis du gouverneur, fut construite sous la direction de du Cayron par les entrepreneurs d'Antibes Honoré Allègre et Antoine Courmes par marché du 4 mai 1689 ; la quittance pour les travaux exécutés est datée du 25 octobre 1691 28.

### **Les projets de Vauban et de Niquet : un bilan de réalisation très limité, 1682-1701**

Avant cela, Vauban visite le fort en 1682, et, dans son projet rédigé le 9 mai, propose d'y apporter quelques perfectionnements : « *Le fort de Sainte Marguerite est (...) beau, assez grand et bien revestu, on y a travaillé considérablement depuis peu et assez à propos mais pour achever de le mettre dans un estat raisonnable de deffense il y manque encore toutes les réfections suivantes qui consistent à supprimer la demy lune (de la porte de la Marine) parce qu'elle forme deux angles morts sur le costé de la place le plus exposé aux attaques et du plus facile accès, et en sa place faire le demy bastion (1), le bien escarper au pied du costé de la mer et y faire des embrasures aux pans sur l'angle tenaillé. Luy faire des parapets de maçonnerie au corps de place et demy lunes, moitié briques et moitié pierres, au-dessous de la terre, leur donner 7 à 8 pieds d'espais, cy coupées toutes les embrasures nécessaires, en aplanir et regler les terre plains, leur donnant un pied et demy de pente à commencer du pied de la banquette (...) Achever l'excavation de son fossé alentours des pièces (3, 4) et en escarper les bords. Le revestir après tout alentours d'un petit mur de deux pieds réduits d'espais, ce qui est d'autant plus nécessaire que le rocq est très veineux et peu lié. Terrasser le sommet du chemin couvert, supprimer la place d'armes (saillante) qui ne sert de rien et pourroit le faire perdre, en faire sur les angles rentrants (...) Remplir tous les angles tenaillés et du surplus bien aplanir le dedans dud. chemin couvert. Remplir le vuide du glacis des groises et blocailles qui proviendront de l'excavation du fossé. Faire provision de palissades dans la place pour pouvoir palissader le chemin couvert au besoing. Nettoyer son puits qui ne vaut rien mais dont on peut faire une excellente citerne en l'élargissant par la base et en y faisant un citerneau, et les chéneaux nécessaires pour assainir la place d'armes, et relever d'un estage les deux rangées de cazernes. Faire un magasin à poudres dans le vuide du bastion 3, mettre du gros canon dans ce fort, augmenter le nombre de celui qui y est qui n'est que de quelques 20 pièces de tous calibres, jusqu'à 30 et renouveler les affûts n'y en ayant pas un qui soit en estat de servir. Restablir le moulin à vent de ceste isle et le mettre sur l'un des bastions de la place... » 29.*

Dans son projet général, Vauban propose en outre de faire construire une batterie à tour réduit haute de trois étages à mâchicoulis à la pointe orientale de l'île (comme celle qu'il propose aussi au Gourjan, soit au Golfe Juan, en 1700). Le projet prévoit la réutilisation de la Tour médiévale de Saint-Honorat, jugée solide et capable de loger 4 à 500 hommes, en y apportant quelques adaptations telles que fossé, ravelin. L'enceinte bastionnée abandonnée est vue comme un inconvénient, dans la mesure où elle peut servir à un ennemi de retranchement de circonvallation contre la garnison de la tour, d'où le projet de la détruire : « *raser le vieux rempart de terre du grand fort qui a autrefois servy d'enveloppe du temps des espagnols, parce qu'il est non seulement inutile à la défense de ce poste (...) mais mesme tres pernicieux...* ». Les bâtiments militaires du fort, autres que le logis du gouverneur et les casernes, s'étaient progressivement augmentés et organisés en formant notamment un quartier en deux blocs alignés à partir des anciennes constructions romaines ruinées déjà réutilisées dans les années 1620-1630, dans le secteur situé à la gorge du bastion du Roy (sud) et au revers de la courtine sud-ouest. Tributaires d'une implantation antique en désaccord avec celle de la courtine sud-ouest du fort, ces bâtiments imposent une pénétration en enclave dans le rempart de cette courtine, pour l'angle sud-ouest du bloc le plus occidental, avec poterne percée dans la courtine en ce point. Ce bloc de bâti inclut l'église du fort, qui a un statut paroissial, compte tenu de l'importance numérique du personnel du fort, son campanile à horloge, l'hôpital militaire adossé à l'église, et d'autres locaux à l'usage des officiers. Le second bloc inclut le logement et le jardin du curé, celui du chirurgien major et le magasin à poudres provisoire, établi quelques décennies plus tôt sous une voûte antique.

De nouveaux magasins pour les munitions de guerre, et une salle d'armes, de forme irrégulière, sont également construits, à côté du long magasin existant depuis le milieu du siècle, le long du front ouest, au-dessus du débouché intérieur de la porte de la Marine.

Cette porte a son corps de garde, à droite de la rampe d'accès intérieure.

En 1692, Vauban, fait une nouvelle visite au fort de Sainte-Marguerite, où il constate qu'aucun des articles qu'il avait proposés dix ans plus tôt n'a été exécuté. Il conçoit un nouveau projet général un peu plus ample, qu'il fait préciser et dont il fait dessiner les plans par Antoine Niquet, directeur des fortifications pour la Provence. Les plans de Niquet donnent deux états de projet, l'un du 3 mars 1693, l'autre de 1694. Dans l'intervalle, le nouveau magasin à poudres que Niquet proposait au revers de la courtine ouest, près de la porte de la Marine, a finalement été construit à l'emplacement proposé par Vauban en 1682, soit dans le bastion du Roy (sud) ; l'amélioration du chemin couvert, avec les places d'armes rentrantes et les

traverses préconisées par Vauban, a été commencée, sauf à l'est. Ces travaux sont réalisés à partir du 2 juin 1693, par l'entrepreneur Honoré Allègre, qui travaille aussi parallèlement sur les fortifications d'Antibes, son lieu de résidence 30. Pour ce qui concerne l'amélioration du flanquement du front ouest et de la porte de la Marine, Niquet reprend les idées initiales de Vauban : un demi-bastion, haut et étroit, en forme de tour bastionnée, est à ajouter au nord de cette porte, en détruisant le tambour ou demi-lune d'entrée existant. Niquet propose de reconstruire cette demi-lune sur une implantation un peu différente, plus détachée, supprimant les angles morts. L'essentiel des projets porte par ailleurs sur la création de casemates basses dans les bastions pour les tirs de flanquement dans le fossé, sur la réforme des parapets et de l'organisation interne des demi-lunes, puis sur l'amélioration des parapets des bastions et de leurs embrasures, voire de leur rempart, un cavalier étant proposé pour le bastion de Sourdis (sud-est). Enfin, Niquet propose une communication en caponnière vers les deux demi-lunes, tant pour celle de la porte sud-est, dite porte Royale, sous le pont, que pour celle de la courtine sud-ouest (entre le bastion Richelieu et le bastion du Roy), avec création d'une poterne dans le premier cas, et adaptation d'une poterne existante au fond du magasin à l'est de l'église dans le second.

Après une visite du fort de Sainte Marguerite, le Maréchal de Catinat fait état des défauts constatés dans l'état des lieux, par lettre du 26 décembre 1696 : parapets de maçonnerie des demi-lunes insuffisamment épais (4 pieds) inutilisables pour l'artillerie, glacis imparfait, chemin couvert dépourvu de toute palissade.

Le 22 novembre 1700, Vauban fait, pour la dernière fois, un point sur les améliorations entreprises au fort Sainte-Marguerite, « dont les réparations ont été plusieurs fois proposées sans effet »

*« .. après l'avoir visité et relu les vieux projets qui ont été faits de ces réparations, je m'en tiens à la dernière addition de 1693 commencée et estendue par M . Niquet (...) mon avis est de reformer les embrasures qui sont trop étroites et ne plongent pas assez (...) supprimer les banquettes, délever la droite du bastion 3 à l'égal de la courtine 4 et faire les souterrains du flanc bas (...) corriger les traverses du chemin couvert, les épaissir et rehausser par le devant (...) recharger le sommet du parapet du chemin couvert (...) revestir extérieurement la face dudit glacis qui est devant le bastion 3 (...) faire des places d'armes sur tous les angles rentrants du chemin couvert et les bien traverser observant d'achever, observant d'achever l'élévation de leur revestement de brique ou terre plaquée. Réparer les désordres des bastiments et rehausser les cazernes d'un estage, idem le logement du lieutenant du roi et du major (...) ajouter un demi bastion à la place du costé de l'embarquement et une petite demi lune 5... )*

*On a fait une grande belle citerne depuis mon dernier passage, mais elle ne retient pas l'eau (...) quand elle aura été bien réparée et mesme agrandie s'il le faut, je suis d'avis (...) d'y mettre une pompe et une auge de pierre de taille sous le robinet, observant de bien fermer tant le puis que la citerne afin qu'on n'y jette rien de mauvais (...) 31.*

Ce projet de 1700 s'étend au cas de la tour de St Honorat, à laquelle Vauban propose d'ajouter un cornichon, soit un petit ouvrage à cornes protégeant l'accès, comme il l'a fait au château de Guillaumes.

Hormis les travaux déjà lancés en 1693, comme ceux du chemin couvert, les autres articles des projets de Vauban et Niquet, notamment pour le flanquement de la porte de la Marine, ne seront pas réalisés. La place d'arme importante proposée sur la partie du chemin couvert faisant face à la courtine ouest ne verra jamais le jour. On notera l'achèvement à cette époque de la partie supérieure de la porte Royale, avec à l'étage un pavillon couvert d'un toit, servant de corps de garde.

### **Un fort inutile ? Le casernement et la prison priment sur la fortification, 1700-1740**

Dans une lettre du 5 novembre 1703, Niquet donne un avis désabusé sur l'inutilité de la conservation de la place de Sainte-Marguerite : «... il y a bien d'autre chose à faire à cette place pour la mettre en état de deffence mais à quoy bon ? J'avoue que je n'en connois pas la conséquence, elle ne garde ni port ni rade, car elle est trop éloignée du Gourjan, et elle n'est par conséquent bonne à rien, son entretien, sa garnison sont à charge de l'Etat.

*Je sçais que les espagnols s'en saisirent du temps du Roy Louis 13, je sçais aussi qu'on l'a repris sur eux avec perte de monde, j'ai toujours été surpris du travail inutile des uns et des autres, étant certain que les isles qui n'ont ni ports ni rades ni terrain bon à cultiver ne sont bonnes à rien et que ceux qui s'en saisiroient les abandonneroient bientôt après... » 32.*

De fait, les projets postérieurs, au cours du XVIIIe siècle, ne comportent que rarement de nouvelles améliorations significatives aux fortifications, et ces projets n'étant pas toujours réalisés, l'état des lieux n'évolue guère au fil des décennies.

L'avis expéditif exprimé par l'ingénieur territorial Légier dans un mémoire du 15 juillet 1751 rejoint celui de Niquet et fait un bilan peu flatteur de l'état du fort : « qu'on fit réparer (après 1637) et augmenter d'un chemin couvert et de deux petites demy lune qui n'ont jamais été finies et qui sont actuellement en très mauvais état, ainsy que le reste de la fortification. Ce fort n'a d'autre utilité que celle de renfermer des prisonniers, il ne protège aucune habitation, ny port, ne defend point l'entrée du golfe jouan et l'on a de la peine à comprendre quels ont été les motifs de son établissement... » 33. Légier mentionne les prisons, mais ne fait pas état de la capacité relativement importante des casernements du fort, d'autant plus utile pour l'hébergement de troupes qu'un tel équipement est alors déficitaire dans la place forte la plus voisine dont Légier a aussi la charge, celle d'Antibes. Il signale par contre que lors de l'offensive Austro-Sarde de 1746, le fort ayant accueilli « les plus riches des habitants (de Cannes) avec leurs meilleurs effets », et que, sans raisons stratégiques (ce qui prouve l'inutilité de cette place), mais seulement dans « le désir de faire quelque butin », l'équipage de galiotes à bombes de la flotte ennemie avait attaqué le fort et s'en était rendu maître « en peu de jours ». Le fait confirme la capacité d'accueil

importante des bâtiments du fort, dont le logis du gouverneur, qui, du fait de sa monumentalité, est appelé usuellement « le château », mais abrite aussi des garnisons, n'étant occupé qu'en partie et de manière non permanente par le gouverneur. En 1720, sous l'administration du directeur des fortifications Paul-François de Lozière d'Astier, avait été construite dans le fort de Sainte-Marguerite une nouvelle aile de casernes du même modèle que les quatre existantes, en simple rez-de-chaussée hormis les travées d'extrémités réservées aux officiers et pourvues d'un étage. Cette nouvelle aile est bâtie dans l'alignement de celles situées au sud de la place d'armes, entre la plus méridionale des deux et la porte de la Marine.

Le quart nord d'une des deux ailes casernes du côté ouest de la place d'armes, voisin des citernes nord-est, est affecté au logement du major, et doté d'un étage. Avant 1740, son pendant au nord de l'aile sur la place d'armes est affecté au logement du lieutenant du roi.

Ces deux ailes de casernes parallèles ont été très largement reprises, à l'identique, en 1750-1755.

Par ailleurs, les deux blocs de bâtiments sur bases antiques du sud-ouest, dont l'un inclut l'église du fort et le logement du garde de l'artillerie, l'autre la maison du curé, sont alors considérés surtout comme des corps de casernes avec étages, ce qu'ils sont effectivement dans leur partie ayant façade vers le nord, regardant les casernes de la place d'armes ; la travée antique qui abritait l'ancien magasin à poudres est utilisée désormais comme magasin de l'artillerie. Il faut préciser que les officiers du génie, responsables des fortifications et des bâtiments militaires, ne résidaient ni n'avaient de bureau dans le fort de Sainte-Marguerite avant le XIXe siècle ; ils étaient basés à Antibes, place dont Sainte-Marguerite était considérée comme une annexe du point de vue administratif, pour le corps du génie.

Les casernes reçoivent toutes vers 1750 une dénomination individuelle, sous le vocable d'un saint patron : Saint-Honorat, Saint-Hilaire, Saint-Cézaire, Saint-Urbain, Saint-Macaire, pour celles de la place d'armes, Saint-Vincent et Saint-Maximin pour celles des quartiers de l'église et de la maison du curé.

Autour de la rampe intérieure de la porte de la Marine, le corps de garde isolé à droite est réservé aux officiers, tandis que celui des soldats est pris dans la travée terminale du long magasin de l'artillerie.

### **Retour des projets de fortification des îles et du fort, 1740-1800**

Pendant la guerre de succession d'Autriche (1740-1748), les ingénieurs du génie Daimés, puis Dantelmy, avaient été chargés d'élaborer des projets de redoutes côtières destinées à assurer « *la sûreté de l'isle Sainte-Marguerite* » face aux entreprises possibles de la flotte Austro-Sarde, reprenant les principes de fortifications satellites développés lors de l'occupation espagnole plus d'un siècle auparavant. Hormis la « Tour » médiévale de Saint-Honorat, toujours considérée comme un bâtiment militaire et un réduit d'appoint depuis Vauban, on trouve, dès 1740, un projet pour deux redoutes formées chacune d'une petite enceinte basse fossoyée de plan arrondi formant batterie. L'une à la pointe à l'est de l'île Sainte-Marguerite, utile pour la défense de l'entrée du golfe Juan, est dite de La Pradellière, l'autre à la pointe à l'ouest de l'île Saint-Honorat, enveloppe une petite chapelle qui avait déjà été retranchée par les espagnols. Un projet complémentaire de 1748 concerne la réalisation d'une « *redoute à la pointe à l'est de l'isle de Saint-Honorat avec un revêtement en maçonnerie à chaux et sable couronné de briques et un fossé autour palissadé de bois de pin* ». Cette redoute enveloppe elle aussi une ancienne chapelle médiévale qui lui sert de réduit.

Les deux premières de ces redoutes ou batteries ont été réalisées, et figurent sur les cartes générales des îles dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, connues respectivement sous le nom de batterie de La Tradillière (Sainte-Marguerite est) et de batterie des Braves-Gens (Saint-Honorat ouest), puis, après 1791 et avant la Restauration, batterie de La Convention.

En 1764, le lieutenant général Pierre Bourcet et l'ingénieur Legier fils, (sous l'autorité de son père, ingénieur en chef, sans doute revenu sur sa conviction de l'inutilité stratégique de la place forte de Sainte-Marguerite), présentent un projet d'amélioration pour le fort, ayant deux objets ponctuels :

- l'un consiste à rehausser le chemin couvert du front de terre du fort, pour mieux couvrir ses revêtements, tout en rabaisant le fond du fossé, et à reprofiler le glacis pour assurer le balayage rasant des tirs du corps de place, non sans avoir remanié les parapets des bastions et des demi-lunes.

- l'autre projet propose de voûter à l'épreuve de la bombe les bâtiments du roi, notamment le château, avec son corps principal dont les étages serait à déraser préalablement, en intégrant une chapelle pour les prisonniers, et l'aile des prisons, mais aussi les casernes Saint-Honorat et Saint Hilaire, qui seraient augmentées d'un étage. Un article du projet concerne des souterrains à créer sous le flanc gauche du bastion de Richelieu (11), et derrière les deux flancs du bastion des lapins (5), retour d'un projet de Niquet de 1693. Autre reprise du projet de Niquet, les poternes de fond de fossé communiquant en caponnière vers les deux demi-lunes, reviennent à l'ordre du jour. Un casernement casematé supplémentaire est en outre proposé à la place du rempart, au revers de la courtine est du fort, comparable à ce qui était en cours de réalisation à la même époque à l'enceinte urbaine d'Antibes, sur le front de la Marine.

Ce projet général, ajourné, est à nouveau représenté à peu près sans changements pour l'année 1774 par le sieur De Caux, ingénieur du génie territorialement compétent, en réponse à une demande de mise en état de défense du secteur exprimée par le marquis de Monteynard, secrétaire d'Etat du département de la guerre, par lettre du 6 août 1773.

De Caux justifie le projet par des arguments négatifs largement partagés depuis Niquet : « *...une expérience fâcheuse a fait voir en 1635 et 1646 combien le fort Sainte-Marguerite deviendrait nuisible si l'ennemi venoit à s'en emparer. Il faut donc, ou le raser, ou le rendre respectable aux ennemis...* ». On observe dans le descriptif du projet, que le corps de garde

de la demi lune de la porte Royale n'existe plus à cette époque, ayant été ruiné par les bombes Austro-Sardes de 1746, d'où la proposition d'en construire un nouveau.

Le seul article du projet général réalisé en 1775 est le premier, jugé urgent, soit la réparation des dégradations des parapets et de leurs embrasures, et aux revêtements intérieurs et extérieurs du corps de place (escarpe, contrescarpe). Le reste des articles est reconduit dans le projet général de 1782 pour 1783, puis de 1792 pour 1793, sans exécution, sauf la continuation des réparations des revêtements, notamment aux demi-lunes. A défaut du voûtement à l'épreuve constamment ajourné, le génie entreprend en 1781-1783 de grosses réparations aux couvertures du « château » et à la terrasse sur les prisons des casernes, négligées les années précédentes et fort délabrées, de même qu'au pont-levis de la porte Royale.

Entre 1787 et 1789, sous l'autorité du capitaine du génie Vialis, est créée une nouvelle citerne à l'épreuve de la bombe avec puits (cotée AA), à la rencontre des deux groupes de deux casernes, à l'angle sud-ouest de la place d'armes. La capacité de cette citerne est modeste (6000 litres), trois fois moindre de celle de la citerne située sous le « château ». Les plans de cette période indiquent que cette place d'armes carrée était plantée d'une rangée d'arbres en périphérie.

En 1791, il est question de réhabiliter la grande « citerne en forme de puits » du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'est des casernes, rendue inutilisable de longue date par son défaut d'étanchéité, mais qui sert de trop plein à la citerne neuve ; il est envisagé de la mettre à l'abri de la bombe au moyen d'un « cône en charpente ».

Pendant les premières années républicaines, la prison d'Etat est supprimée, mais le fort est bien entretenu, du fait de l'état de guerre ; son chemin couvert est palissadé. En revanche, un mémoire de l'an 9 précise que « *les contrescarpes (leur revêtement) n'ont jamais été construites* ».

A cette même époque deux batteries sont établies sur l'île en plus de celle « de la Convention » (à la pointe est, croisant ses feux avec celle du Graillon sur le cap d'Antibes), dont la batterie « du Dragon » (pointe ouest), à l'emplacement de l'ancien fort espagnol « d'Aragon ». L'île Saint-Honorat a aussi trois batteries. Toutes ont un corps de garde et petit un magasin à poudres.

### **Etat des lieux et travaux d'amélioration dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle.**

Le mémoire sur la place rédigé en 1816 énonce les travaux prioritaires : l'achèvement des glacis, le rejointoiement du roc fendillé laissé brut des contrescarpes. L'état des lieux, détaillé, indique que les escarpes sont dans l'ensemble en très bon état ; le « château », dont les locaux ont été endommagés par les troupes qui y étaient cantonnées pendant la récente période de guerre, désormais en grande partie inutilisé, a la capacité de loger 150 hommes. Le projet de renforcer les voûtes du rez-de-chaussée du corps principal pour les mettre à l'épreuve des bombes, avec revêtement de terre, afin de faire de ce bâtiment un réduit, est à nouveau évoqué ; ce réduit serait complété par l'aile des prisons, à mettre à l'épreuve de la même façon.

Les anciennes citernes sous la plate-forme de l'angle nord-ouest du fort sont limitées au nombre de deux (de 113000 et 37000 litres) le reste des souterrains formant « *plusieurs chambres voûtées* », étant en partie affectés à la manutention des vivres, boulangerie, avec un grand four pour 250 rations, à un magasin à vivres, à un magasin à farines, à un bûcher et à un lavoir.

La porte Royale est habituellement inutilisée, son pont-levis, vétuste, est presque toujours levé ; les communications avec l'intérieur de l'île se font le plus souvent en passant par la porte Marine.

Le fort a deux issues supplémentaires, alors murées : une poterne qui traverse la courtine D (est), sous la rampe d'accès au rempart, et débouche dans le fossé près du flanc du demi bastion C (de Lorraine). L'autre poterne est celle existant dans l'angle du magasin coté m situé à l'arrière de l'église du fort, et traverse la courtine K (sud-ouest) vers le fossé, qui n'a jamais eu de liaison organisée avec la demi-lune I, malgré le projet récurrent de communication en caponnière. Est aussi considéré comme une poterne potentielle l'accès au flanc bas du bastion L (Richelieu), unique batterie de flanc de bastion (non casematée) existant au fort.

En 1818 et 1819 sont programmées, successivement, la réfection du pont-levis de la porte Marine, en changeant le système de contrepoids, puis celui de la porte Royale 34 ; en 1821, de nouveaux vantaux ont été faits à la porte Marine, mais il a fallu démolir l'arcade d'entrée existante et la reconstruire plus large, pour adapter son gabarit au passage d'un trinqueballe. Pour la porte royale, le projet initial pour 1819 est celui d'un pont-levis à tourillons, mais après 1820, c'est un pont-levis « à la Delille » qui est mis en place après suppression des flèches de l'ancien pont-levis. Il s'agit d'un système à contrepoids mobiles en boulets roulant dans des gorges sur la crête inclinée et courbe de deux murs encadrant le passage.

Le plan pour servir aux ouvrages de 182135 , témoigne du retour d'un projet général ambitieux, prenant en compte la question du défilement du front de terre, et comportant une actualisation des formes pour les améliorations des fortifications régulièrement proposées depuis Niquet. Ainsi, les communications en caponnière vers les deux demi-lunes sont conçues en double caponnière, avec larges banquettes latérales, celle vers la demi-lune I (Richelieu) est tracée en chicane, car adaptée à la poterne murée existante dans la courtine K. On observe aussi le retour du projet d'une grande place d'armes rentrante au milieu de la branche orientale du chemin couvert, et l'achèvement de ce chemin couvert devant le ravelin de la porte Marine.

En 1828, est proposé une nouvelle version du projet de communication en caponnière vers la demi lune « de Richelieu », devant la poterne de la courtine sud-ouest, qui est à rétablir en priorité en abaissant son seuil dans le fossé. La caponnière passe désormais entre les banquettes d'une tenaille épaisse. La mise en œuvre de ce projet est en cours en 1834-1836,

pour la poterne, avec élargissement du rempart de la courtine, mais la réalisation de la caponnière et de la tenaille devra attendre 1858, faute d'un accord sur son tracé et sur la forme.

De même, en 1835-1836, la poterne de la courtine du front est, près du demi bastion « de Lorraine », est rétablie, en phase avec le changement de la rampe d'accès du rempart de cette courtine appuyé au château, à laquelle elle est associée. L'entrée de cette poterne vers la place d'armes est entièrement reconstruite, de même que son escalier voûté, passant sur l'égout principal d'évacuation des eaux du fort dans le fossé. La rampe terrassée, auparavant perpendiculaire à la courtine, est rétablie le long du rempart.

Un autre projet plus important amorcé en 1828 est celui de « rendre praticable aux voitures la porte Marine » 36, qui jusque là était desservie seulement depuis l'appontement des bateaux par une rampe suivie d'un escalier entrant dans son ravelin par le nord, mais pouvait aussi communiquer avec des sentiers en passant par le fossé, grâce à une issue recoupant l'extrémité nord-ouest de la contrescarpe chemin couvert. Ce projet aboutit à de la création de la route actuelle, qui passe dans la terminaison du fossé du front ouest, longeant la face droite (nord) du bastion Richelieu. Certains désaccords entre le comité des fortifications et le chef du génie ayant entraîné des interruptions de chantier, la réalisation de cet accès praticable aux voitures (chaussée et adaptation de la porte), s'étend sur une dizaine d'années, jusqu'en 1839. A cette dernière date, le chef du génie décide de ne rien changer à l'état de la porte Marine déjà remaniée en 1821, après qu'ait été envisagée l'idée de « relever d'un mètre le tablier du pont (-levis) et augmenter la hauteur de la baie de sortie en supprimant le mur mince dans lequel elle est pratiquée... » 37 pour adoucir et mieux répartir la pente de la rampe d'accès, ce qui aurait imposé un changement de pont-levis.

S'agissant des bâtiments militaires, on note dans les projets pour 1823, puis pour 1825, la proposition (non réalisée) de créer un coffre en longueur pour augmenter la capacité de la citerne du XVIIe siècle en forme de puits cotée i 38, qui étant la plus grande du fort (116000litres) avec ses quatre citerneaux, venait d'être réhabilitée en 1820. En 1836, cette citerne fait l'objet d'une campagne de réparation, mais de violents orages survenus le 14 septembre 1837, entraînant une montée et une pression brutale des eaux, la détériorent à nouveau, la rendant inutilisable.

De 1833 à 1837 est conduite la restauration du « château » pour son appropriation à l'usage de 160 condamnés, des surveillants et du cantinier. Les façades, les pavements des plates formes de l'entrée et de la tour sont rénovés. L'ancienne prison d'État est aussi restaurée et réaffectée pour 50 condamnés. Les bâtiments cotés Z et W, anciennes casernes attenantes à l'église et à l'ex maison du curé, sont affectés en partie au service du génie (magasin, logement du chef), désormais logé sur place. La partie est du groupe de bâtiments coté W, dit « caserne Saint-Maximin », forme un « pavillon » construit avant 1817, affecté au logement de l'officier du génie, élevé de deux étages, avec façade soignée et unitaire. Sont également logés dans les maisons cotées W le chef et le garde de l'artillerie, l'entrepreneur des fortifications et le chirurgien.

Le bastion des lapins, (alias de Sourdis) est remblayé en 1837 avec les décombres et déblais provenant des travaux du château, de la rampe et de la poterne voisine.

La guérite ou échauguette de l'angle nord-ouest du fort, communiquant à la plate-forme « des citernes » est entièrement reconstruite à neuf la même année, sans doute en phase avec le parapet garde corps des faces de cet angle.

### **Suppression de la porte de terre, amélioration des dehors et batteries de côte, 1840-1861**

A partir de 1835, compte tenu de l'adaptation de l'accès par la porte Marine, se pose la question de la suppression de la porte Royale, dont l'entretien est assez lourd (deux ponts-levis dont un réparé en 1831, une chaussée) pour une faible utilité stratégique, et dont le corps de garde, qui était en ruines en 1820, a été démoli sans être remplacé. Le mémoire sur l'état actuel de la place de 1838 est clair à cet égard : « Le comité ayant adopté en principe la suppression d'une porte du fort et pensant que c'est évidemment la porte Royale qui doit être supprimée et la porte Marine conservée, on demande les fonds nécessaires pour murer cette porte et détruire les ponts dormants, quand l'entrée de la porte marine sera rendue praticable aux voitures... » 39. Cependant, les avis sont partagés au sein du corps du génie et, en 1841, on hésite encore à supprimer la porte de terre, (qui n'est plus nommée alors porte Royale), « à cause de la grande facilité qu'elle donne à la garnison de faire entrer dans le fort les bois coupés dans la forêt sans faire un long détour... »

Le premier projet rédigé et dessiné pour la suppression de la porte de terre et l'utilisation des vides de ses passages, date du 31 décembre 1841. Il y est proposé de renforcer la voûte du passage existante en épaisseur jusqu'à 1m « par un rouleau en briques de manière à former ainsi un abri voûté dans lequel on peut établir des magasins ou loger au besoin plus de 40 hommes en faisant un plancher au milieu ; la partie supérieure serait éclairée par deux fenêtres grillées, l'une à l'intérieur, l'autre à l'extérieur et suffisamment élevées pour ne pas donner des craintes sur la sûreté de la place ; il est à considérer que le fort n'a, à proprement parler, aucun abri voûté autre que les quelques petites chambres des prisons B... » 40.

Le chef du génie Veyre dit Chareton, propose en outre, en continuité des projets antérieurs, une poterne à cet endroit, avec double caponnière traversant une tenaille, pour communiquer à la demi-lune F, ce qui est désapprouvé par le directeur des fortification, jugeant qu'il existe déjà deux poternes récemment réhabilitées, donc suffisantes, dont une à la courtine voisine sud-ouest. Le projet s'étend au passage d'entrée de la porte de la demi-lune, dont il est proposé de prolonger et utiliser la voûte du passage d'entrée dans la demi-lune comme corps de garde voûté.

Ces projets font l'objet de discussions et de variantes de détail, en février 1843. La poterne, qui dans le premier projet justifiait le creusement d'une vaste rampe souterraine parallèle au passage, est maintenue, mais selon un parti plus discret avec escalier relativement étroit descendant directement dans le sol du volume voûté.

La réalisation de ces travaux, en 1843, entraîne des modifications de la rampe d'accès au rempart, et des raccords dans la banquette et les parapets de la courtine. La démolition des ponts dormants fournit des matériaux pour les nouvelles maçonneries à construire, notamment les nouvelles façades fermées, et les décombres et déblais sont réservés pour former la tenaille que traverse la caponnière entre poterne et demi lune. Les travaux de l'abri voûté sont achevés en février 1844, mais la caponnière et sa tenaille ne sont réalisées qu'après 1850.

Au projet général de 1844 figurent divers articles liés à l'achèvement d'ouvrages entrepris, comme la caponnière de la poterne de la courtine sud-ouest, mais aussi de nouvelles propositions d'améliorations, comme l'aménagement de barbottes ou batteries à grosses banquettes sur les bastions du front de terre dont il faut finir le terrassement interne, la batterie du bastion « des lapins » (sud-est) formant un véritable cavalier. Autre proposition lourde, rejetée : la construction d'un revêtement de contrescarpe remplaçant le renformis appliqué à même le front de taille du rocher.

Au bastion de Richelieu, l'aménagement d'une batterie de quatre grosses pièces sur le flanc droit, arrêtée dès 1841 par la commission des batteries de côte, va de pair avec le surhaussement du revêtement du flanc bas de ce côté, prévu de deux mètres, avec parapet d'infanterie à créneaux de fusillade vers la porte Marine. Une banquette est prévue pour desservir ce parapet, au détriment des embrasures du flanc bas.

La construction d'une forge avec atelier de menuiserie est proposée dans le quartier de maisons d'officiers situé à la gorge du bastion sud (du roi).

Les travaux de fortification de 1845 se concentrent sur la batterie et le flanc bas à rehausser du bastion de Richelieu et surtout sur le relèvement des glacis du front de terre, avec suppression du chemin couvert, et rehaussement des banquettes des demi-lunes. Dans ce projet, les quatre places d'armes rentrantes du chemin couvert supprimé forment des pièces détachées du glacis par un étroit fossé ou passage entre revêtements, et reçoivent à la gorge un revêtement de contrescarpe. Le glacis sera effectivement rectifié en plusieurs tranches de travaux jusqu'en 1860, mais en maintenant le chemin couvert et ses traverses. Par contre, les aménagements internes prévus dans les bastions du front de terre ne seront pas réalisés, hormis la batterie de côte du quatre pièces sur le flanc droit du bastion de Richelieu, avec rehaussement du flanc droit. Après plusieurs ajournements et contre-propositions, le projet définitif adopté et réalisé est celui dessiné le 23 février 1861 par le capitaine du génie Robert de Saint Vincent, qui comporte la condamnation des deux embrasures anciennes du flanc bas du bastion, du fait du renoncement à voûter ne serait-ce qu'une casemate sous le remblai de terrassement rapporté dans ce flanc bas après surhaussement de son revêtement. De ce fait, la communication existante en souterrain de l'intérieur du fort à ce flanc bas est condamnée en cul-de-sac à son extrémité. 41

En ce qui concerne les batteries de côte, de nouveaux projets sont présentés pour l'exercice 1849-1850 concernant les batteries de la pointe d'Arragon (en fait, la pointe de la tour Batiguier) et de la Convention, aux deux extrémités de l'Ile Sainte-Marguerite. Le projet le plus important est celui de la batterie de La Convention, puisqu'il comporte l'abandon de l'ancienne batterie et sa reconstruction à une échelle plus ample un peu plus haut sur le site. Le réduit prévu pour cette batterie est un corps de garde de type 1846, arrêté définitivement en 1860 sur projet du capitaine chef de bataillon Quiot comme un corps de garde défensif n° 2 renforcé pour 40 hommes. La batterie proprement dite est prévue pour 10 pièces d'artillerie et un mortier, ce qui est supérieur à la norme pour le personnel d'un corps de garde n°2, d'où le projet initial d'un corps de garde n°1 pour 60 hommes.

Cette batterie est réalisée, à la différence de celle dite de la pointe d'Arragon, prévue avec un corps de garde défensif n°3 pour 20 hommes servant 4 pièces, et dont la mise en place aurait entraîné l'ensevelissement de l'embase ruinée de l'ancienne tour de Batiguier.

Dans les années 1850, la place d'armes avait été close de murs encombrée de deux longues ailes parallèles à l'usage de la prison, dite « les grandes baraques », qui sont détruites de longue date.

Après 1861, peu de changements sont apportés au fort, qu'il s'agisse des fortifications ou des bâtiments. On note, à une date non identifiée et postérieure à 1875, la construction d'un petit magasin annexe du magasin à poudres au dessus du flanc gauche du bastion sud (du roi), et celle de remises en appentis contre le revêtement intérieur du rempart ouest, près de la gorge du bastion de Richelieu.

A la fin du XIXe siècle, la tour circulaire du « château » a été rehaussée d'un étage abritant un fanal.

Après son évacuation par l'armée et l'administration pénitentiaire, le fort a été classé Monument Historique par arrêté du 27 juillet 1927. Le classement porte sur la totalité du fort, avec « la zone militaire qui l'entoure » (soit les anciens dehors, fossé, demi-lunes, chemin couvert et glacis) ; aucun bâtiment n'est mentionné dans l'arrêté, à l'exception notable du « puits espagnol ».

Diverses constructions récentes comme des baraquements annexes de la prison ou des magasins, ont été démolis sélectivement. En revanche, les enduits des façades des bâtiments militaires ont été peu entretenus, et certains bâtiments, comme ceux attenants à l'église du fort, ont été abandonnés à la ruine.

Des campagnes de restauration récentes (fin XXe siècle) ont porté principalement sur les casernes et les intérieurs du château et de l'aile des prisons, aménagés en musée.

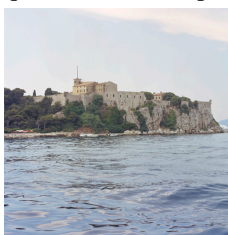
En revanche, certaines parties du château, comme le fanal, sont délabrées, et les dehors du fort sont au mieux débroussaillés, mais dans l'ensemble laissés à l'abandon.



## Typologie générale

### Site et implantation générale

Le socle rocheux auquel s'ancre le fort de Sainte-Marguerite, du côté nord de l'île, forme un front naturel presque rectiligne qui s'avance en à-pic dans la mer,



Vue générale du front nord prise du nord-est depuis la mer.

large d'environ 110m et haut d'environ 25m. Cet escarpement naturel règne, presque aussi abrupt et aussi haut, en retour d'angle à l'est et à l'est, sur le tiers de l'emprise au sol du fort, compensé ensuite à mesure qu'il s'engage dans les terres par la pente plus modérée qui caractérise le reste de cette côte nord de l'île. Le côté ouest de ce socle rocheux aménagé en plate-forme tabulaire est davantage dégagé des terres par un léger échancrement de la côte, formant une anse naturelle trop peu profonde pour avoir jamais pu fournir un abri suffisant à un véritable port. Le mouillage qui prend place dans cette anse est dominé directement par le front ouest du fort, dans lequel est percée la porte « marine » par laquelle se faisait l'accès direct au fort depuis l'appointement. L'altimétrie est à peu près constante dans toute l'aire intérieure du fort, en partie grâce à un nivellement par terrassement opéré dès le bas empire romain pour l'établissement qui occupait le site, position fortifiée abritant un arsenal, à en croire le témoignage de l'auteur de la Chronologie de Lérins, l'abbé Barralis, qui en vit les ruines à la fin du XVIe siècle.

### Plan, volumétrie, distribution spatiale, circulations et issues

Pour désigner commodément les ouvrages et bâtiments du fort dans cette partie descriptive, nous employons la nomenclature en lettres capitales et minuscules en vigueur de manière assez constante de la seconde moitié du XVIIIe au premier tiers du XIXe siècle, plus pertinente que celles, en partie chiffrées, en usage avant ou après.

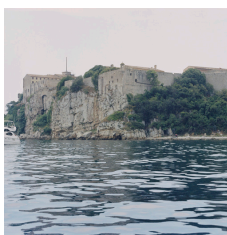
Cette numérotation, pas toujours rationnelle dans la mesure où majuscules et minuscules n'enregistrent pas en deux catégories nettement dissociées les ouvrages de fortification et les bâtiments militaires, a le mérite d'une certaine cohérence topographique.

Le plan de l'enceinte du fort conçu en 1635 est un pentagone centré dont la base, au nord, est donnée par le front de mer, soit un mur rectiligne long d'environ 110m (A-P) couronnant l'escarpement vertical du socle rocheux, en balcon sur la mer. Toutefois, cette base du pentagone n'est pas parallèle à la base du triangle de tête, dont le sommet est plein sud ; en effet, l'axe du front de mer n'est pas strictement est / ouest, mais plutôt est-sud-est / ouest-nord-ouest.

Au sud, le haut du pentagone, ou triangle de tête (largeur base est-ouest c. 154m, hauteur nord-sud c. 40m), formé par le front de terre (E-F-G-H-I-K-L, d'est en ouest), est un « couronné » presque symétrique, composé de deux courtines (G, K) relativement courtes (c.44m) et de trois bastions complets (E, dit de Sourdis, puis des Lapins, H dit du Roi, L dit de Richelieu). Ces bastions ont des flancs droits en retour d'angle droit des courtines, et un angle de capitale aigu (saillie des bastions dans l'axe de capitale : c. 45m). Le bastion sud-ouest (L) est plus effilé que les deux autres.

Les deux courtines sont couvertes chacune par une demi-lune (F, I) sans flancs, dont le front de gorge forme deux pans réunis en angle obtus. La demi-lune sud-est (F), un peu plus large que celle du sud-est, était traversée en chicane par le passage d'entrée de la porte de terre du fort, dite porte Royale (p), qui, avant sa suppression en 1843, était ménagée au milieu de la courtine sud-est (G).

Le front de terre en couronne est relié au front de mer par deux fronts latéraux est et ouest à peu près parallèles, mais légèrement convergents. Le front est, le plus court, se compose d'une courtine rectiligne (D) longue de 50m, suivie d'un demi bastion (C dit de Lorraine) de dimensions réduites, assurant le flanquement réciproque avec le bastion sud-est (E). La face sud de ce demi bastion se raccorde indirectement au mur rectiligne du front de mer, en retrait d'alignement, avec un petit redan intermédiaire (C-A) qui, fondé sur une arcade enjambant une faille rocheuse, est une relique pérennisée de l'enceinte du premier fort français des années 1620. Le front ouest (L-N-O-P), qui, dans une symétrie d'intention, aurait dû aussi comporter un demi bastion à l'angle nord-ouest (demi bastion proposé dans plusieurs projets du XVIIe siècle) est plus irrégulier, formant une ligne brisée de deux angles rentrants et d'un saillant, sur une longueur d'environ 110m : il se compose d'une courtine (L-N) qui s'infléchit en angle rentrant très peu marqué, au droit de la porte Marine (N) pour former la face gauche d'un large redan (O) en angle saillant obtus ; ce redan est lui-même suivi en retour d'angle rentrant peu marqué d'un segment de muraille (O-P) qui se raccorde directement, presque à angle droit, avec le mur du front de mer. Cet angle nord-est de l'enceinte est fondé plus bas sur le rocher que le reste du front de mer.



Vue de l'angle nord-ouest du fort, depuis la mer.



Le front ouest et la porte Marine M vus du chemin du fossé sud-ouest.

Un chemin couvert à traverses, parapet revêtu et à quatre places d'armes rentrantes, prolongé par un glacis, enveloppe le fossé du « couronné » du front de terre. Au-delà de la capitale des bastions sud-est (E, Sourdis) et sud-ouest (L, Richelieu), la déclivité du terrain naturel absorbe progressivement la profondeur du fossé et réduit ou interrompt le glacis et le chemin couvert. Sur le front ouest, le terrain restant assez élevé, le fossé persiste jusque devant la face du demi bastion nord-est (C, Lorraine), mais le chemin couvert est simple, sans place d'armes ni traverses.

Sur le front est, la porte Marine (N), unique porte du fort depuis la suppression de la porte de terre ou porte Royale (p) en 1843, a son seuil au niveau du fond du fossé du front de terre, la dénivellation avec le sol dans le fort étant compensée par une rampe intérieure tournant à droite. La porte est précédée d'un petit fossé particulier et couverte par un ouvrage saillant triangulaire (M, dit de Guitaud), parfois qualifié de tenaille ou de place d'armes, qui n'est pas une véritable demi-lune, mais plutôt un tambour, étant attenant à la fois au corps de place et au mur d'enveloppe du chemin couvert. En effet, le chemin couvert vient se confondre en ce point avec le fond du fossé, rétréci, et son parapet bordant la face droite du bastion sud-ouest (L, Richelieu) en formant un épi se raccorde directement au tambour triangulaire (M) de la porte Marine. Le chemin d'accès routier à la porte Marine, mis en service en 1839, aborde cette porte par le sud-ouest, passant dans cette partie rétrécie du fossé, le long de la face droite du bastion, après avoir traversé le parapet dans l'épi qu'il forme. L'entrée initiale (toujours en service) du tambour triangulaire est ménagée à l'opposé, au nord, à son point de raccord à la face gauche du redan médian (O) du front ouest. Cette porte est précédée d'un escalier relativement raide montant du chemin qui communique au mouillage.

Les autres issues du fort sont trois poternes en souterrain débouchant dans le fossé, deux (p et v) au milieu des courtines sud-est (G) et sud-ouest (K), et communiquant en caponnière vers les demi-lunes F et I ; la troisième (x) descend en escalier à travers la courtine du front est, pour déboucher près du flanc du demi bastion nord-est (C). La seconde (v) et la troisième (x) de ces poternes remontent au XVII<sup>e</sup> siècle, mais ont été refaites entre 1834 et 1836. La première (p) a été créé de toutes pièces en 1843, sous l'ancienne porte Royale, en phase avec la suppression de celle-ci, transformée en abri voûté. L'aire intérieure de l'enceinte abrite un nombre important de bâtiments militaires dont l'implantation ne s'organise pas, ou imparfaitement, selon une trame idéale qui serait adaptée au plan de l'enceinte, soit orthogonale, soit radiante, comme aurait pu le justifier le pentagone centré et l'implantation des deux portes. Ce défaut de rigueur, malgré un effort d'organisation autour d'une place d'armes occupant le quart nord-ouest, s'explique en partie par la prise en compte d'un héritage architectural antérieur dans le fort du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.



Côté sud de la place d'armes et corps de casernes.

Le mur rectiligne du front nord ou front de mer (A-P) est, pour la partie inférieure, voire la majeure partie de son élévation, un réemploi d'une construction supposée dater du Bas-Empire romain, et qui constituait le front de mer de l'enceinte de l'établissement fortifié antique. Ce mur est animé à mi-longueur de deux petits saillants, et contrebuté de contreforts (antiques ?) près de l'angle nord-ouest, dans une partie bas fondée de l'enceinte qui abrite à son revers des citernes et des souterrains voûtés portant une grande plate-forme dallée (P, f).

Le front de terre de l'enceinte antique persiste en partie à l'état résiduel dans le fort actuel ; il s'agissait aussi d'un mur rectiligne, à l'intérieur duquel s'adossaient plusieurs saillants rectangulaires voûtés. Ce mur dont l'axe (est-nord-est / ouest-sud-ouest) diverge nettement de celui du front de mer, avait servi de référence pour l'alignement du front de terre « à cornes » du premier fort français des années 1620. Les locaux en ruines qui s'y adossaient ont été l'embryon des bâtiments du quartier sud-ouest du fort. C'est ce réemploi antique qui explique l'implantation curieusement oblique des deux blocs de bâtiments de ce quartier sud-ouest, assimilés à des casernes (W, Z) mais comprenant des maisons de personnel non militaire avec jardins privatifs (b), l'église du fort (a), des magasins, un pavillon d'officiers.

Si l'implantation est oblique par rapport aux grands axes du plan du fort pentagonal actuel, en outre l'extrémité du bloc ouest (Z) est recoupée tout aussi obliquement par la courtine sud-ouest (K). Ce quartier sud-ouest s'apparente finalement, avec son église, à deux îlots de maisons d'un parcellaire urbain ou villageois, bordés et traversés par des rues, et incorporés de force dans la géométrie du fort.

La place publique ou chemin élargi qui longe la façade nord de ces deux îlots constitue à chaque extrémité le point d'arrivée principal du débouché des deux portes du fort, la rampe de la porte Marine (N) à l'ouest et la chaussée de la porte du Roi (p) à l'est. On notera que l'implantation oblique de la limite est du bloc ou îlot est (W) par rapport à la perpendiculaire de la courtine sud-est (G) a imposé un désaxement non seulement de la chaussée, mais aussi du passage d'entrée de la porte du Roi (p).

Les autres bâtiments militaires du fort s'insèrent mieux dans la géométrie idéale du plan de l'enceinte bastionnée de 1635. Le plus ancien de ces bâtiments, antérieur à la mise en place de cette géométrie, est le « château » (A), réputé construit à partir de 1618 à l'angle nord-est de l'enceinte sur des bases antiques, ce qui est douteux pour le logis initial mais assuré au moins pour le mur pignon nord du bâtiment actuel, fondé sur le mur d'enceinte du front de mer. Ce haut corps de logis est articulé en retour d'équerre depuis les années 1680 avec l'aile de la prison d'Etat (B) adossée au front de mer et bâtie sur son mur antique. L'ensemble occupe l'angle nord-est de la place d'armes du fort, qui affecte un plan en trapèze tendant au carré (54m sur trois côtés, 50m du côté est). Les côtés ouest et sud de cette place d'armes, à angle droit, sont déterminés par l'implantation des deux groupes de deux corps de casernes longilignes parallèles (S-T au sud, X-Y à l'ouest). Les quatre longues façades de chaque couple de casernes sont desservies par trois allées, dont une intermédiaire et une bordant un côté de la place d'armes.



Couple de casernes X-Y et, à l'arrière-plan, le château A.

Déjà en place en 1647 au plus tard, peut-être construites par les espagnols, ces casernes organisées en séries de cellules identiques en double profondeur sont perfectionnées et hiérarchisées par la suite. Leur implantation dégageait dans le secteur sud-ouest une aire carrée non bâtie faisant pendant à la place d'armes en symétrie diagonale (dans une composition idéale « écartelée »). Limitée au sud par l'alignement oblique des bâtiments du quartier sud-ouest (W-Z), cette aire carrée était le point d'aboutissement de la rampe de la porte Marine (N).

La caserne supplémentaire ouest (V) est construite en 1720 sur le modèle des précédentes, dans cette aire carrée, en enfilade et à l'ouest du corps sud-est (T). Ainsi, l'allée de distribution médiane est-ouest du couple de casernes sud (S-T), commençant au puits citerne (i) est-elle doublée de longueur pour desservir la façade nord de ce corps supplémentaire (V). Le premier puits du fort (i), creusé probablement lors de l'occupation espagnole et transformé en citerne vers 1695 sur les préconisations de Vauban, avec margelle et édicule de couverture architecturé, est implanté à l'est du couple de casernes sud (S-T), dans l'axe de l'allée intermédiaire, indice supplémentaire d'une volonté d'organisation rationnelle des casernes et de la place d'armes dès avant 1640.

L'allée d'axe nord-sud, bordant à l'ouest la place d'armes et distribuant la façade est de la caserne Y, se continue au sud et passe entre les deux petits côtés des casernes T et V. Cette allée marque en principe l'axe de symétrie idéale nord-sud de l'ensemble du fort de 1635, projeté plus ou moins exactement dans la capitale du bastion médian (H) du front de terre en couronné. La place laissée libre à l'ouest de cet axe, entre la longue façade nord de la caserne V, le petit côté sud des casernes X et Y, et le petit côté ouest de la caserne S, est occupé par la citerne de 1789 (AA) et sa margelle de puits, bien insérée dans le schéma régulateur.

Bien intégré également à cette géométrie raisonnée, le magasin à poudres (R) construit en 1693 selon le projet de Vauban, avec mur d'isolement, est engagé dans le vide intérieur du bastion sud (H), donc parfaitement centré et axé.



Magasin à poudres R dans le bastion H, vu du sud.

Le long bâtiment (n) à deux niveaux, édifié entre le couple de casernes nord (X-Y) et la gorge du redan ouest (O), en place avant 1679, n'est pas implanté parallèlement aux casernes, mais désaxé nord-nord-est / sud-sud-ouest, et entre en discordance avec l'organisation des autres bâtiments créés ex nihilo. Son extrémité sud, placée, du fait de cette implantation, immédiatement au-dessus de la rampe de la porte Marine, est aménagée au moins depuis Vauban en corps de garde des soldats (d). Ce bâtiment, dans son état définitif, s'apparente aux corps de casernes par son plan rectangulaire allongé divisé en huit cellules égales, dont la plupart étaient affecté aux magasins de l'artillerie. Deux autre petits bâtiment contigus (o-e), irréguliers du fait de leur adossement au rempart du redan (O), avaient le même usage de magasins de l'artillerie.

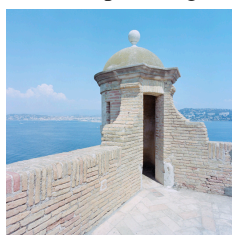
### **Structure et aménagements, bâtiments internes.**

Les maçonneries des ouvrages de fortification : revêtement des courtines, bastions, demi-lunes, parapet du chemin couvert, sont mises en œuvre dans l'ensemble en blocage de moellons de tout venant, de gabarit très varié, avec joints gras et lissés avec soin au nu des parements, formant un enduit à pierres vues, le tout assurant une bonne planéité des parements, exempte de faux aplombs et de grosses déformations. Certains secteurs des parements des revêtements d'escarpe, dans le fossé du front de terre, montrent la roche affleurante ravalée au nu du mur maçonné. Sur les faces des demi-lunes (F, I), cet affleurement ravalé a fait l'objet, à une date indéterminée, d'un traitement simulant un parement assisé de moyen appareil à faux joints, contrastant avec l'aspect du parement courant. Certaines reprises en surélévation ou en murage du milieu du XIXe siècle, au niveau des parapets notamment, voire certaines réparations de parement, se distinguent de celles des XVIIe et XVIIIe siècle par leur mise en œuvre, notamment celle de leurs joints, au ciment et très cernés.

La pierre de taille, de deux natures, un calcaire gris dur et un grès rouge tendre, est réservée aux chaînages d'angles saillants, aux encadrement de baies ; poternes, embrasures, portes, au cordon, aux culs-de-lampe des échauguettes, et aux façades des deux portes principales (conservée seulement celle de la porte Marine M.).

Les parties d'élévation du mur du front de mer (A-P) qui se distinguent du reste des élévations par leur parement en petit appareil de moellons équarris à assises régulières et trous de boulins, signalent les restes réemployés de constructions plus anciennes, réputées remonter au Bas Empire romain.

La brique est sous-représentée dans l'ensemble des ouvrages de fortification du fort de Sainte-Marguerite, et surtout, sinon exclusivement, employée au XIXe siècle, notamment pour l'encadrement des créneaux de fusillade, pour les voûtes de certains locaux ou poternes, comme à l'ancienne porte condamnée du front de terre, dite porte Royale (p). Elle est utilisée aussi pour les chaperons des parapets ou garde-corps repris au XIXe siècle, pour l'échauguette nord-ouest, reconstruite en 1837, pour la guérite de la porte Marine (en encoignures) et pour celle de son tambour (M-N).



Détail de l'échauguette d'angle nord-ouest, vue de la plate forme P.



Façade du pavillon de l'officier en chef du génie, bloc W du quartier S-O.

La pierre sèche était utilisée pour les épaulements des traverses du chemin couvert, mal conservées. La contrescarpe n'a jamais été revêtue, mais le front de taille du rocher qui la constitue a fait l'objet de nombreux ragréages, dans l'ensemble mal conservés.

### *-Bâtiments intérieurs*

Les bâtiments militaires se caractérisent dans l'ensemble par la sobriété de leur construction, en simple blocage de petits moellons revêtus d'un enduit couvrant, avec portes et fenêtres aux formes simples encadrées en briques pour la plupart. Les enduits sont teintés de pigments de dominante colorées allant du blanc à l'ocre jaune, ocre rouge ou rose.

Seul, le pavillon de l'officier en chef du génie, construit vers le début du XIXe siècle dans le bloc ouest (W) du quartier militaire sud-est du fort, se distingue par sa façade à deux étages dont les portes et fenêtres offrent des encadrements en briques simulant des harpages en besace ou claveaux alternés, ou des bossages plats. Il est possible que ces encadrements élaborés n'aient été rapportés sur les baies en place que dans le dernier tiers du XIXe siècle.

Les sols intérieurs sont pour la plupart revêtus de briques posées à plat ou de tomettes carrées.

Tous les bâtiments, à l'exception notable de l'aile de la prison d'État (B), couverte en terrasse, ont un toit à deux versants revêtu de tuile canal, avec corniche de deux rangées de tuiles canal scellée.

Une catégorie particulière est celle des bâtiments militaires souterrains, représentés en deux points opposés du fort :

Il s'agit d'une part des locaux voûtés situés sous la grande plate-forme (P) dans l'angle nord-ouest du fort ; ces locaux s'organisent au carré dans l'angle, au sud de trois citernes inégales adossées au mur du front ouest exclusivement, deux d'entre elles disposant d'une margelle de puits carrée sur la plate-forme. Ils se décomposent en un vestibule ou couloir d'accès sous la limite est de la plate-forme, desservant à gauche un magasin carré aveugle puis trois petites pièces logées dans l'angle même de l'enceinte et prenant jour par de petites fenêtres percées après coup dans les murailles nord et ouest. Ces petites pièces, complétées d'un four, abritaient la manutention, la boulangerie et le magasin aux farines du fort.

L'autre bâtiment militaire souterrain est l'abri voûté qui, en 1843, a remplacé l'ancienne porte de terre, dite du Roi (p), au milieu de la courtine sud-est du fort.

Les sols à ciel ouvert à l'intérieur du fort qui ne sont pas en terre battue (comme le sont ceux de la place d'armes et des voies carrossables principales, rampe exclue), sont revêtus soit d'une calade de petits moellons dur ou de galets parfois incisés de canaux (rampe d'accès de la porte Marine N, trottoirs allées et avenues devant les façades des bâtiments militaires), soit de carreaux de briques (plate-forme nord-ouest P, place de la seconde citerne AA.)

Cette place AA, encadrée par les corps de caserne, porte la margelle circulaire du puits de la citerne, flanqué d'un bassin millésimé 1789 et monogrammé A.D. dans un cartouche. La superstructure de la margelle, en fer forgé, est d'origine.

### *-Enceinte du corps de place*

Le front de terre en couronne (E-G-H-K-L) et les courtines des fronts latéraux (D, L-O) portent chemin de ronde et banquettes d'artillerie sur un rempart plus ou moins large qui surplombe de quelques mètres l'aire intérieure du fort, en talus non revêtu, et qui ne remplit pas entièrement les bastions.

Ce rempart est accessible par plusieurs rampes terrassées adossées ou perpendiculaires, à proximité de chaque bastion ; celle qui accède au bastion sud (H, du Roi) par le flanc droit, seule non refaite au XIXe siècle, est perpendiculaire, comporte un emmarchement en « pas d'âne », et s'amorce entre les deux blocs de bâtiments du quartier sud-ouest (W,Z), devant la façade d'entrée de la chapelle (a). Les trois rampes adossées au rempart des courtines sud-est (G) et est (D) datent des années 1830, la dernière, près du « château » (A) ayant remplacé la rampe perpendiculaire d'origine, dont reste l'amorce tronquée et maçonnée en talus, à côté du débouché vers la place d'armes de la poterne ouest (x). La rampe qui monte au flanc droit du bastion sud-ouest (L, Richelieu) et au rempart ouest (L-O) est perpendiculaire, en pente douce jusque dans le bastion.



L'église (a) et le quartier sud-ouest vu de la rampe d'accès au bastion H.



Détail de l'échauguette de capitale du demi bastion C, côté nord.

Les chemin de ronde et les banquettes d'artillerie des courtines et des bastions sont bordés d'un parapet d'artillerie maçonné qui, dans l'élévation extérieure, est classiquement délimité du reste du revêtement en fruit par un cordon continu,



sauf sur le front ouest (L-O) et sur le demi bastion nord-est (C, Lorraine), plus bas. Le parapet des courtines est passif, mais celui des bastions est percé d'embrasures, deux par flanc et trois par face (deux pour la face est du demi bastion C, parapet maigre au flanc gauche du bastion E), excepté dans le cas particulier du bastion sud-ouest (L, Richelieu) où, comme on va le voir, seul le côté gauche est concerné par ce type de parapet. Certaines des embrasures des bastions ont été condamnées par murages, d'autres surhaussées à l'appui en briques ; elles conservent des anneaux scellés auxquels on attachait les canons par des chaînes.

L'état des trois bastions laissé en 1637 par les espagnols, avec vide intérieur et rempart à terre coulante, est resté inchangé jusqu'au premier tiers du XIXe siècle, époque à laquelle le vide du bastion sud-ouest (E, Sourdis) a été comblé, celui des bastions sud-est (L, Richelieu) et sud (H, du Roi) revêtu d'un mur de terrassement intérieur soutenant le rempart (celui du bastion H formant second mur d'isolement du magasin à poudres (R)).

Aucun des bastions n'abrite de casemate de flanc ou de souterrain. Tous avaient une échauguette ou guérite cylindrique en encorbellement sur cul-de-lampe, à l'angle de capitale. Ruinées, ces échauguettes ont été supprimées vers le début du XIXe siècle, excepté celle du demi bastion nord-est (C, Lorraine), qui donne le modèle d'origine, cylindre assez trapu couvert d'une lourde coupole de maçonnerie portant sur un bandeau en tablette très sobre.

-Le bastion sud-est (L, Richelieu) offrait seul la particularité de comporter un flanc double à droite (nord) à deux niveaux de tir étagés. Le flanc haut, en retrait, dont le revêtement faisait retour d'équerre de celui de la face au même niveau, réduisait en largeur l'aire intérieure réparée, lui donnant un plan asymétrique. Le flanc bas, par lequel le plan du bastion trouvait sa symétrie, continuait le revêtement de la face trois mètres en contrebas et se retournait pour former le flanc proprement dit, percé des deux embrasures d'une batterie basse de plan trapézoïdal. Aménagée au pied du revêtement du flanc haut, cette batterie encaissée entre murs, accessible par un escalier en souterrain traversant la courtine depuis l'aire intérieure du fort, n'a jamais été voûtée. Elle est condamnée par la modification apportée au bastion en 1861 pour y aménager une batterie de côte, qui a consisté à remonter le mur du flanc bas au niveau du revêtement du reste du bastion et à remblayer la batterie basse jusqu'au niveau du rempart. L'état actuel du bastion ne comporte donc plus de flanc échelonné, mais le remaniement de 1861 est parfaitement lisible par le murage des embrasures basses et la différence de mise en œuvre de la surélévation. Celle-ci est percée dans le flanc, près de la courtine, de créneaux de fusillade qui suivent la pente de la rampe de montée du rempart de la courtine à celui du bastion.



Plate-forme P dite des citernes, au nord-ouest du fort, et bâtiment n.

-Le rempart de la courtine du front est (D) règne à la même hauteur que celui de la couronne du front de terre, mais la terrasse d'artillerie du demi bastion nord-est (C, de Lorraine) est plus basse d'environ 3m (et un peu plus haut que la place d'armes). Le chemin de ronde du rempart oriental se prolonge au-delà du flanc du demi-bastion et vient buter contre le mur pignon du bâtiment est du « château » (A) en longeant sa tour d'angle circulaire. Cette partie terminale du chemin de ronde, avec parapet crénelé donnant sur le bastion, est portée en sous-œuvre par une voûte perpendiculaire qui permettait le passage des canons depuis la place d'armes jusqu'à la terrasse du bastion. L'accès à cette terrasse basse du bastion depuis le chemin de ronde du rempart passe par un escalier maçonné longeant le parapet du flanc.

-Le front ouest (L-N-O-P) accuse un dénivelé progressif qui commence avec la face droite du bastion sud-est (L, Richelieu), comporte un décrochement entre ce bastion et la courtine, et redescend encore très progressivement sur les faces du redan médian (O). Au-delà de ce redan, et jusqu'à l'angle nord-ouest du fort, le rempart cède place à une vaste plate-forme pavée (P) modérément surélevée du sol intérieur du fort, soit deux fois moins haute que le rempart du front de terre, portant sur les voûtes de deux citernes et de plusieurs locaux souterrains (f).

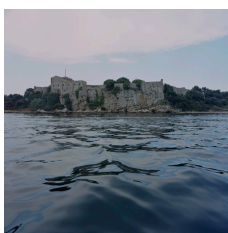
La structure du rempart de ce front ouest, jusqu'au redan (O) compris, se différencie de celle des autres fronts par ce qu'elle forme une terrasse plane à usage de chemin de ronde, non pas à terre coulante vers l'intérieur, mais revêtue d'un mur vertical sur toute sa hauteur. Ce mur de soutènement est d'autant plus élevé au sud de ce secteur de la porte Marine (N) que le sol intérieur du fort y est dénivelé du fait du passage de la rampe de cette porte dont le seuil de départ règne au niveau du fond du fossé. Un escalier maçonné adossé au revêtement intérieur du rempart du redan (O), en appui contre le petit bâtiment (o, ancien magasin de l'artillerie) lui aussi adossé à ce revêtement, monte sur le chemin de ronde (Fig. 28). Sur la face gauche du redan (O), le chemin de ronde est suffisamment large pour servir de terrasse d'artillerie orientée plein ouest, des canons en batterie trouvant place dans les quatre embrasures de son parapet, analogues à celles des bastions. L'angle saillant du redan (O) était pourvu d'une échauguette, en place jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, non maintenue au XIXe siècle (comme pour les bastions du front de terre en couronne) mais dont restent les vestiges du cul-de-lampe.

La grande plate-forme dallée dite « des citernes » (P), équipée des deux margelles de puits desdites citernes, communique par un passage sur arche avec l'étage du pavillon du commandant (g) qui termine au nord le corps de casernes nord-est (X). Cette plate-forme est bordée d'un parapet maigre percé seulement sur le côté ouest de deux embrasures espacées.

Le parapet, ainsi que l'échauguette d'angle cylindrique parfaitement conservée, d'un modèle plus raffiné et élancé que celle du demi bastion nord-est (C, de Lorraine) ne datent dans leur état actuel que d'une reconstruction -intégrale pour l'échauguette- de 1837. Il ne semble pas que le côté nord de la plate forme dallée ait été équipé pour l'artillerie, du fait de son parapet maçonné sans embrasures.

En revanche, la suite du front de mer avait dans son secteur situé au nord du couple de casernes nord-est (X-Y) un parapet maçonné très bas (très visiblement surhaussé au XIXe siècle), correspondant à une batterie à barbette (Q) en léger contrebas du sol intérieur du fort ; plus loin, jusque l'aile des prisons (B) cette batterie à barbette (Q) se prolongeait, régnant de plain-pied avec la place d'armes.

Ce front de mer ou front nord comporte deux petites avancées en terrasses, en balcon sur la mer. L'une, de plan carré, près de l'angle nord-ouest de la place d'armes, a été créée de toutes pièces après 1875 siècle, époque à laquelle elle était couverte en appentis ; l'autre plus saillante, de plan triangulaire et biais, occupe une avancée rocheuse. Cette avancée servait de point d'appui pour deux édicules de latrines, aujourd'hui détruits, l'un pour les soldats, l'autre pour les officiers, qui étaient en place à partir de 1720 environ ; de celui des soldats reste le grand arc de décharge qui portait le mur extérieur. Un autre cabinet de latrines (pour les officiers) en encorbellement et couvert en appentis, est directement adossé à l'angle nord-ouest de l'aile de la prison (B) dont il est contemporain (soit de 1685) ; il est le seul aujourd'hui conservé.



Vue générale du front nord prise depuis la mer.



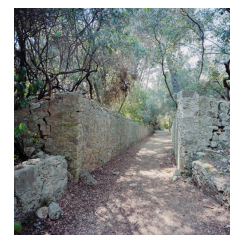
Angle de capitale et faces de la demi-lune I (sud-ouest) vue du fossé.

### *-Dehors de l'enceinte*

Le tambour dit de Guitaud (N,) protégeant la porte Marine (N), est le seul dehors du front ouest, ancré bas sur la déclivité naturelle du terrain. De ce fait, l'élévation de son revêtement en un soubassement est assez élevée, profilé en fruit, surmonté d'un cordon et d'un parapet maçonné à embrasures qui seul émerge de la terrasse intérieure. Par ces caractéristiques, et par la présence d'une guérite (sans encorbellement et de plan pentagonal) sur son angle saillant, cet ouvrage avancé s'apparente aux bastions et surtout aux demi-lunes du front de terre.

Ces demi-lunes (F et I) ajoutées vers 1660, classiquement un peu plus basses que le corps de place du front de terre, sont entièrement terrassées et revêtues, y compris sur leur front de gorge. Les faces de ce revêtement comportent un cordon et un parapet maçonné ; ce dernier, renforcé en épaisseur vers l'intérieur par un gros parapet et une banquette en terre, ne comporte dans l'état définitif aucune embrasure, les canons tirant à barbette par-dessus le parapet en terre. Toutefois, cet état des lieux résulte apparemment d'un remaniement ancien (XVIIIe siècle) de l'organisation de la terrasse des demi-lunes, ayant entraîné l'adjonction du parapet en terre et le murage des embrasures. Les guérites ou échauguettes cylindriques de l'angle de capitale sont moins détruites que celles des bastions de la couronne, et ont conservé, ruiné, leur cul-de-lampe à quatre ressauts moulurés, le cinquième étant formé par le cordon. L'échauguette de la demi-lune sud-est (F) était encore intacte en 1843. Le mur de gorge à deux pans, dont la hauteur ne dépasse pas celle de la terrasse intérieure, est bordé sur un des pans par un escalier en « pas de souris », qui permettait d'accéder à la demi-lune après être descendu dans le fossé par une poterne. C'est le mode d'accès exclusif de la demi-lune sud-ouest (I) depuis sa construction, et celui de la demi-lune sud-est (F) depuis la suppression de la porte Royale (p) en 1843.

Le chemin couvert et le glacis du front de terre sont conservés, mais couverts de bois taillis. Le parapet du chemin couvert est un revêtement maçonné vertical soutenant le départ du glacis, dont la pente régulière est lisible au droit de passages en poterne revêtus de maçonnerie qui y ont été percées au XIXe siècle.



Passage en poterne traversant le chemin couvert et le glacis, front sud.

### *Aménagements particuliers et bâtiments militaires*

Ne sont traités dans cette annexe descriptive que les ouvrages et bâtiments complexes ou d'un type spécifique bien caractérisé de l'architecture militaire, à l'exclusion de ceux (bastions, demi-lunes, bâtiments ordinaires) qui ont été suffisamment caractérisés dans la partie historique et typologique et dans la description générale du fort.

De la même manière, les précisions sur la mise en œuvre ne sont produites qu'au cas par cas, et il convient par défaut de se reporter à la description générale.

#### **N- Porte Marine, anciennement de la Marine**

La construction initiale de la porte Marine est certainement contemporaine de celle du fort en 1635-1637. Cette porte figure sur le dessin du projet espagnol de 1635, et la présence de deux portes carrossables, dont une de secours, était recommandée au XVII<sup>e</sup> siècle dans les programmes de citadelles ou de forts importants abritant un gouvernement militaire. Cependant, les occupants espagnols n'avaient pas eu le temps de créer un chemin carrossable abordant cette porte au départ du mouillage, et ce chemin ne sera réalisé que dans les années 1830. D'autre part, le seuil de cette porte, au nu de la courtine du front ouest, régnant au niveau du fond du fossé du front de terre, il était nécessaire d'aménager un fossé particulier à son pied pour en assurer le retranchement, fossé qui n'existait pas encore en 1647, mais était en place en 1679. La façade de cette porte a été conçue en fonction de ces aménagements programmés, selon le modèle classique à entrée charretière flanquée d'un guichet piéton équipés d'un pont-levis à flèches. Cette façade forme un avant-corps en légère saillie sur le nu de la courtine, dont le fruit est assez peu marqué sur ce front. Elle est tronquée au niveau du chemin de ronde de la courtine, en contrebas du chaperon du parapet, et cet état des lieux pourrait résulter d'un inachèvement, plutôt que d'un dérasement, une maçonnerie en glacis ayant été montée sur le débord de cette façade pour en protéger l'arase.



Façade extérieure de la porte Marine N.

Très simple, la façade est construite en moyen appareil de pierres de taille, les arcades d'entrée en plein-cintre étant inscrites en retrait dans un tableau rectangulaire destiné à recevoir le tablier des pont-levis en position relevée, le tout surmonté des engravures verticales profondes dans lesquelles venaient s'encastrent les flèches de levage. Cette disposition d'origine n'est conservée que pour le guichet, l'entrée charretière et son arcade ayant été profondément modifiées, en dernier lieu en 1821. Le parement de moyen appareil de calcaire dur blanc est assez grossièrement mis en œuvre, les blocs étant taillés de manière rudimentaire, et employés sans régularité, avec beaucoup de blocs cubiques ou posés de chant, certains assemblés à joints obliques. Le seuil du guichet piéton conserve les corbeaux creusés des gorges dans lesquelles jouaient les tourillons du tablier du pont-levis. Le vantail de cette porte, formé de larges planches fixées par un réseau serré de clous forgés à tête en pointe de diamant, remonte certainement au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est l'une des rares menuiseries anciennes conservées dans le fort.

Les deux portes, charretière et piétonne, ont une arrière-voussure en berceau surbaissé, conservée dans les deux cas (celle de l'entrée charretière est en briques), débouchant sous la grande voûte en berceau qui couvre l'ensemble du passage d'entrée et le début de la rampe sur la profondeur du rempart. Ces maçonneries n'emploient presque que des petits moellons de tout-venant.

En façade, l'arcade actuelle de la porte charretière, couverte en arc surbaissé en anse de panier, avec claveaux passant un sur deux, n'est pas en retrait dans un tableau d'encastrement de tablier, mais au nu de la façade : elle a été insérée dans cette façade en 1821, par reprise en sous-œuvre, à la place d'une arcade qui devait être moins large d'un cinquième environ. Les deux premières assises des jambages sont plus serrées que le reste, en chasse-roues, car il s'agissait de laisser passer des charrois attelés plus large en haut qu'au niveau des roues (le jambage de gauche a d'ailleurs été rechargé en briques sur ces assises à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle). Avant cette reprise de l'arcade charretière, cette partie de la façade avait déjà été remaniée deux fois. Le premier remaniement, peut-être antérieur à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, a consisté à reconstruire



le trumeau au-dessus de l'arcade entre les deux engravures des flèches, ce trumeau étant surhaussé pour former une guérite carrée couverte en bâtière desservie par le chemin de ronde de la courtine ; cet élément, bâti en petits moellons de tout venant et briques, en partie sur une arrière-voûture intermédiaire montée alors, tranche sur le parement d'origine en pierre de taille. Le second remaniement a consisté en la suppression du pont-levis à flèches, avec murage des engravures ménageant deux orifices carrés pour le passage des chaînes d'un pont-levis à poulies ou tourillons.

Les deux accès, charretier et piéton, sont séparés sous la voûte du passage dans le rempart, par un mur de refend ajouré terminé par un pilastre carré. Le premier accès forme la rampe charretière tournant à droite en courbe régulière, l'autre dessert une rampe piétonne plus pentue à marches en pas d'âne ; ces dispositions actuelles n'ont été mises en place que vers 1843, l'état antérieur de la rampe était plus sommairement tracé en plan, sans dissociation formelle de l'accès piéton.

#### P - Abri voûté, anciennement Porte Royale, et poterne

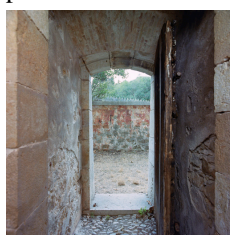
La porte royale, comme la porte Marine, avait, jusqu'en 1843, une façade en pierres de taille avec arcade d'entrée charretière surmontée des engravures d'un pont-levis à flèches. Cette façade, toutefois, ne comportait pas de guichet piéton, et était non pas en avant-corps, mais en retrait de nu du fruit du revêtement de la courtine sud-est (G). Le pont-levis à flèches avait été remplacé en 1820 par un système « à la Delille », abrité sous le passage voûté de la porte traversant le rempart. Si la porte est bien centrée dans la courtine (G), son passage voûté, en revanche, est implanté dans un axe biaisé, infléchi vers l'est, par rapport à la perpendiculaire de la courtine. Cette anomalie s'explique, comme on l'a vu, par souci d'alignement de l'axe de la chaussée au côté est de l'îlot oriental (W) du quartier de bâtiments sud-est (W-Z).



Façade extérieure de l'abri voûté et poterne de l'ancienne porte royale p.

La façade d'entrée de la porte du XVIIe siècle a été entièrement démolie en 1843 et remplacée par un mur dont le nu extérieur prolonge strictement celui de la courtine, avec fruit, cordon et parapet. Le raccord même des deux maçonneries, du fait de leur identité de mise en œuvre, est assez discret. L'angle chaîné en pierres de taille par lequel le revêtement avec fruit faisait saillie sur l'ancienne façade n'est conservé dans le parement que du côté gauche (en regardant la façade de l'extérieur), l'autre chaînage ayant été démonté lors de la reprise (Fig. 50). Le mur de 1843 ferme vers l'extérieur l'abri voûté aménagé alors dans le vide de l'ancien passage d'entrée. Le sol de cet abri, dallé de briques, règne au niveau de celui de l'ancien passage, mais les parois latérales et la voûte sont rechargées en épaisseur de près d'un mètre. La recharge des murs est évidée de chaque côté d'une grande arcade encadrée en briques formant niche, et la voûte en berceau sous-cintrant celle du XVIIe siècle est entièrement en briques. Cet abri est fermé vers l'intérieur du fort par une façade peu épaisse montée sous l'ancien débouché de la voûte du passage du XVIIe siècle, dont l'arc de tête grossièrement cintré (comme celui de la porte Marine) reste lisible dans le parement de la façade. Au milieu de cette façade, la porte d'entrée de l'abri, couverte en plein-cintre, est surmontée d'une fenêtre en demi-cercle. L'une et l'autre ont un encadrement en pierre de taille de facture soignée et sobre, avec bossages en table et clef passante au dehors et ébrasement peu marqué au-dedans. La menuiserie de 1843, avec tympan fixe, est en place dans la porte.

Le mur extérieur qui remplace l'ancienne façade à pont-levis est aussi percé d'une fenêtre en demi-cercle percée en vis-à-vis de celle de la façade postérieure ; son encadrement extérieur est en pierre de taille lisse, contourné à l'extrados par le cordon, à la manière d'une archivolt. Ce mur étant plus épais, l'ébrasement intérieur de cette fenêtre est doublé, avec encadrement en briques. Au dessous de cette fenêtre, le mur est délardé vers l'intérieur sur toute sa largeur sous un arc segmentaire en briques, et cette partie basse plus maigre est percée de quatre créneaux de fusillade à hauteur d'homme, également encadrés en briques. Sous le sol de l'abri et de l'ancien passage, la poterne créée en 1843 descend en escalier par une trémie au sol du côté gauche du local (en regardant vers l'extérieur). Cet escalier voûté en briques atteint le niveau du fossé à 2m en retrait de nu extérieur du mur, laissant place à un couloir tournant à droite puis à gauche en chicane pour déboucher dans l'axe de l'abri, par une porte piétonne soigneusement encadrée en pierre de taille avec arc surbaissé. Cette porte extérieure de la poterne est précédée d'un sas dans la seconde partie de la chicane, entre deux vantaux successifs, pavé d'une calade de galets.



Sas de la poterne sous l'abri voûté de l'ancienne porte royale p.

La communication de cette poterne vers la demi-lune F traverse « en caponnière » l'épaisse tenaille revêtue construite après 1850. L'ancienne avant porte formant passage voûté dans la demi-lune est transformée en corps de garde, avec suppression, en 1843, de la façade extérieure et création d'une étroite façade postérieure percée d'une porte cintrée et d'une petite fenêtre carrée.

#### A – Le « château », ou logis du gouverneur

Ce bâtiment complexe plusieurs fois agrandi n'est pas, dans sa destination initiale, un bâtiment militaire, mais un corps de logis relevant de l'architecture civile aristocratique du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Approprié au logement du gouverneur de la place forte, qui n'y séjournait pas habituellement, et agrandi une première fois, ce logis a été largement remanié entre 1833 et 1837 pour un usage strictement carcéral, ce qui, une fois encore, ne relève pas spécifiquement de l'architecture militaire, mais de l'architecture carcérale.

Le bâtiment s'articule en trois corps imbriqués :

-Le noyau ancien du « château », qui était le manoir de Jean de Bellon, forme la partie sud, de plan trapézoïdal, haute de trois étages dans son état final, avec tour d'angle cylindrique au sud-est

-Un corps annexe de plan rectangulaire haut de deux étages, qui a été construit après 1639 au-dessus du demi bastion de Lorraine (C), en adossement contre l'ancienne façade est de ce logis, auquel il est réuni par un toit commun.

-Un grand corps de bâtiment de plan rectangulaire régulier, haut de deux étages, greffé avant 1679 à l'extrémité nord du logis ancien, et bâti au nord sur l'angle nord-est du mur antique du front nord du fort.

Le manoir de Jean de Bellon se composait d'un corps de logis trapézoïdal aux murs peu épais, élevé d'un rez-de-chaussée et de deux étages dont un bas, sous comble et sur rez-de-chaussée, divisé intérieurement en quatre travées par des murs de refend. Un avant-corps carré saillant sur la façade ouest, vers l'aire intérieure du fort, devait abriter la cage d'escalier. La tour d'angle circulaire sud-est, abritant deux étages de chambres, avait une embase légèrement évasée limitée par un cordon, et était couronnée d'une plate-forme à parapet crénelé portant sur des corbeaux de mâchicoulis, au-dessus d'un second cordon. Ces dispositions sont encore reconnaissables malgré les divers remaniements et surélévations.



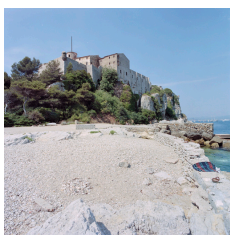
Côté sud du château A avec tour, vu du rempart de la courtine est (D).

L'adjonction du corps adossé à l'est, dominant le bastion de Lorraine (C), avait pour but de doubler les capacités locatives du manoir primitif pour l'approprier à la résidence d'un gouverneur de place forte royale. Cette campagne a épaissi vers l'intérieur les murs formant façade de l'ancien logis, à l'aune de ceux du corps ajouté, pour porter un voûtement systématique des pièces du rez-de-chaussée. A ce niveau, les trois travées du corps ajouté abritaient une grande cuisine, une dépense et une boulangerie. Les quatre travées du corps ancien étaient occupées par trois caves encadrant un vestibule d'entrée qui dessert le nouvel escalier à rampes droites montant contre la gorge de la tour circulaire. L'avant-corps de l'ancien escalier est réutilisé à ce niveau pour abriter une citerne. Le corps de la cuisine communique de plain-pied avec la terrasse du bastion de Lorraine (C), sur la face nord duquel étaient aménagées des annexes aujourd'hui en grande partie détruites, bâties sur un ancien redan sur arcade regardant la mer ces annexes comportaient un bûcher, des latrines au-dessus de l'arcade servant d'exutoire, et une cellule à usage de prison.

Les étages des deux corps cumulés abritent les appartements privés, chambres et salle, chambres de domestiques.

Le grand corps supplémentaire ajouté au nord a pris l'avant corps carré de la citerne comme référence pour l'alignement de sa façade sur cour ; il comporte quatre travées dont une de celles de l'étage a remplacé et agrandi une travée du logis primitif. Au rez-de-chaussée, voûté, la travée la plus au nord est divisée en deux cellules par un mur de refend, et ces cellules participent de la prison d'Etat créée en 1685 et étendue dans l'aile (B) en retour d'équerre vers l'ouest bâtie en 1690-1691. La grande travée médiane du rez-de-chaussée, vestibule des prisons dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, a été transformée en chapelle pour les prisonniers après 1773.

Les travées d'étage de ce corps de bâtiment nord, utilisées comme chambres privées des appartements du gouverneur jusque les années 1760, mais peu utilisées, sont ensuite, après 1774, converties en chambrées de casernement. La surélévation du corps ancien d'un second étage complet et d'un troisième étage sous comble ne date que des grands travaux de 1833-1837, qui ont étendu la prison à l'ensemble du « château ». La tour circulaire, dont le couronnement sur corbeaux avait été supprimé au profit d'un couronnement simple, a pour sa part été surélevée d'environ cinq mètres à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pour abriter un phare en partie supérieure, surmonté d'un mirador.



Vue nord-est du fort, bastion C, château A et aile de la prison B.



Courtine D, tour et partie de facade est du château A vues du bastion C.

Une cave en simple rez-de-chaussée est plaquée depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle au mur pignon sud du logis primitif, emboîtant le pied de la tour ; dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, sur l'extrémité est de cette cave, une travée supplémentaire carrée en avant-corps du mur pignon, allongeant la façade sur la place d'armes, a été construite pour abriter une nouvelle cage d'escalier.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces bâtiments entièrement revêtus d'un enduit couvrant, intérieurement et extérieurement, ne présente aucun détail architectural remarquable, les volumes et les baies étant sobres et sans décor. On note seulement, en façade, la différence entre l'encadrement en pierre de taille des portes des années 1830 et celui, en briques, de la porte de la fin du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### B- Aile de la prison d'État

Cette aile en simple rez-de-chaussée construite en 1690-1691 est articulée en retour d'équerre avec l'extrémité nord du bâtiment nord du « château » (A), qui abrite les deux premières cellules et le départ du corridor de cette prison. Les six cellules de cette prison d'État se décomposent donc en deux cellules au rez-de-chaussée du bâtiment nord du « château », plus profondes que large, et en quatre cellules dans l'aile proprement dite, les trois premières aussi spacieuses que les deux précédentes mais plus larges que profondes, la dernière deux fois moins large que les trois précédentes. Ces cellules sont toutes voûtées d'un berceau transversal et offrent des aménagements normatifs : porte à deux vantaux opposés, fenêtre unique donnant sur la mer dans une surépaisseur du mur accroissant sa profondeur, avec double barreaudage, cheminée à gauche et niche de latrines à droite de la fenêtre. Le corridor de distribution est lui-même voûté en berceau aussi haut que les cellules, et prend jour par des soupiraux haut percés dans sa voûte en face des portes des cellules.



Intérieur du corridor de distribution des cellules de la prison (A-B).

La façade de cette aile sur la place d'armes est absolument nue. Celle donnant sur la mer est rythmée de contreforts ou raidisseurs qui marquent les travées de cellules et portent en encorbellement sur une console. Le conduit des cheminées des cellules forme un placage hors-œuvre en briques sur cette façade.

#### R – Magasin à poudres

Construit en 1692 à l'emplacement préconisé par Vauban, soit dans l'axe de symétrie du fort, dans le vide central du bastion sud, dit du Roi (H), ce qui en assurait assez bien le défilement, avec fossé d'isolement périphérique, ce magasin à poudre normatif remplace celui que les espagnols avaient installé non loin, sous une voûte antique, dans le bloc ou îlot est (W) du quartier de bâtiments sud-ouest.

Bien conservé sans altérations et remaniements notables, cette construction fort simple, dépourvue de contreforts latéraux, adopte un plan rectangulaire allongé (c. 20m / c10, 50m). Elle abrite une grande salle unique voûtée en berceau portant sur les murs latéraux épais. A 2m environ de hauteur, les murs latéraux sont percés d'une série de cinq événements en chicane traversant les murs, du type usuel pour les magasins à poudres, encadrés en briques. Chacun des deux murs pignons est percé en hauteur, symétriquement, d'une fenêtre haute couverte en arc segmentaire à encadrement en pierre de taille,

éclairant au besoin la salle, munie classiquement de deux volets, intérieur et extérieur. La porte, qui s'ouvre sous la fenêtre du mur pignon nord a également un double vantail. La fenêtre du mur pignon sud est utilisée comme porte haute depuis la seconde moitié du XIXe siècle, à la faveur d'une passerelle en ferronnerie qui la relie à la terrasse d'artillerie du bastion. Les menuiseries en place ne sont pas antérieures au XIXe siècle. La charpente du toit à deux versants, revêtue de tuiles canal, porte directement sur l'extrados de la voûte à l'épreuve des bombes. Le magasin proprement dit est entouré d'un mur d'isolement dégagé au nord, avec porte dans l'axe, et formant un premier mur de terrassement du rempart du bastion sur les autres faces, surmonté depuis les années 1830 d'un second étage plus ample de mur de terrassement.



Magasin à poudres R dans le bastion H murs d'isolement et de terrassement.



Façade du pavillon de l'officier en chef du génie, bloc W du quartier S-O.

#### W-Z – Quartier sud-ouest du fort, dit casernes « Saint-Maximin » et « Saint-Vincent ».

Comme on l'a vu dans la description générale, c'est improprement que ces deux blocs ou îlots sont qualifiés de casernes. Il s'agit en réalité d'un agrégat peu unitaire de bâtiments et de maisons qui ont évolué du XVIIe au XIXe siècle. Le noyau « archéologique » de chacun de ces deux îlots était une construction rectangulaire plus ou moins ruinée, voûtée en berceau, et présumée antique, que le premier fort français des années 1620 avait réutilisée. Celle du bloc ouest ( Z ) servait de bâtiment de ferme et a été remplacée vers 1658 (date de consécration) par l'église actuelle ( a ), tandis que celle du bloc est ( W ), à usage d'écurie, puis de magasin à poudres, puis de magasin de la fortification, existe encore en partie, incorporée dans les maisons de l'îlot.

Le bloc Ouest ( Z ) se compose principalement, dans sa partie sud-est, de l'église ( a ), bâtiment très simple à vaisseau unique occidenté ( c'est à dire à l'inverse de l'orientation liturgique normale ), de plan rectangulaire ( c. 11 m / 5, 50 m hors œuvre ), éclairé au sud de trois fenêtres hautes cintrées et à l'ouest d'un oculus au-dessus de la porte, elle-même cintrée et sommée d'une niche à statue, sans autre décor. Cet édifice est flanqué à l'ouest de son mur nord d'un clocher en forme de tour carrée alignée au nu des façades nord de l'îlot. L'étage campanaire de cette tour domine les toits, percé sur chaque face d'une baie cintrée, ouverte seulement du côté nord. Une horloge installée sous cet étage a un cadran en façade, et il convient d'observer que la courbe de la rampe intérieure de la porte Marine ( N ) aboutit en face de ce clocher. A l'est de l'église règne un bâtiment décroché, de plan rectangulaire infléchi d'un large pan coupé au sud-ouest imposé par le rempart ( K ), qui servait de magasin au génie. A l'est du clocher, un logement de personnel de deux travées s'étage sur deux niveaux. Le bâtiment de l'ouest, plus grand, juxtapose un logement de personnel, près du clocher, à une travée de vestibule avec porte cochère cintrée desservant à la fois le magasin situé plus au sud et, à l'ouest, un magasin aux munitions d'une travée, de même volume que le vestibule. C'est au fond de ce magasin que débouche l'issue supérieure de la poterne sud-ouest ( v ) desservant dans le fossé la demi-lune correspondante ( I ).

Le bloc est ( W ) offre deux côtés très dissemblables : celle regardant le sud offre deux corps de maison attenants à deux étages, en retour d'équerre autour du noyau « archéologique » de la salle voûtée. L'une de ces maisons, qui fut celle du curé, précédée d'un jardin clos d'un mur maigre et haut, regarde vers le magasin à poudres ( R ). L'autre est en vis-à-vis de la façade de l'église. Toutes deux ont un mur pignon faisant office de façade latérale, percé de fenêtres plus petites que celle de la façade principale. Leur architecture n'a aucun caractère militaire.

Le côté nord de cet îlot est, formant une longue façade, y juxtapose dans le même alignement un corps de logement d'officier d'un étage, à l'ouest, à un pavillon jadis affecté au chef du génie, à l'est, élevé de deux étages, dont on a déjà signalé la façade moins rustique que la moyenne, à baies encadrées en briques dans le goût du XIXe siècle.

#### S-T-V-X-Y – Corps de casernes dits, respectivement : "Saint Honorat", "Saint Hilaire", "Saint Cézaire", "Saint Urbain", "Saint Macaire"

Dans l'état des lieux en 1647, les deux couples de deux corps de casernes occupant le côté sud ( S-T ) et le côté ouest ( X-Y ) de la place d'armes du fort, existent déjà, sous une forme plus rudimentaire que l'état actuel. Individuellement, il s'agit d'un corps rectangulaire allongé en double profondeur à façades opposées et en simple rez-de-chaussée, abritant une série



de quatorze cellules, à raison de sept de chaque côté d'un mur séparatif longitudinal opaque, chacune de ces cellules étant destinée à une chambrée de soldats. Chaque moitié longitudinale est couverte dans l'état d'origine de son propre toit à deux versants, avec chéneau encaissé sur le mur séparatif.

Dans l'état de ce modèle normatif tel que perfectionné et hiérarchisé dans le dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, reproduit en 1720 (avec douze cellules au lieu de quatorze) pour le corps de caserne (V) supplémentaire, le corps à double profondeur est couvert d'un toit unique à deux versants, et les travées d'extrémité de ces corps sont rehaussées d'un étage, avec mur pignon formant façade, pour constituer un pavillon d'officier, en sorte que le nombre de cellules ordinaires en simple rez-de-chaussée se limite en principe à dix par corps de caserne, à raison de cinq de chaque côté.

Ces cellules ordinaires normatives, carrées ou un peu plus larges que profondes, ont toutes en façade une porte d'axe encadrée de deux petites fenêtres à contrevent. Dans l'axe de la porte, une cheminée est adossée au mur de fond ou mur séparatif longitudinal ; les couchages des soldats étaient répartis de chaque côté, dans l'axe des petites fenêtres. Les pavillons d'officiers des travées extrêmes cumulent quatre cellules réparties sur deux niveaux, formant deux appartements de deux niveaux chacun, avec le même principe d'implantation des cheminées. La différence distributive tient à la présence d'un escalier incorporé dans la cellule du rez-de-chaussée pour desservir celle de l'étage, et dans la répartition des baies : une porte et une fenêtre au rez-de-chaussée dans le mur gouttereau, une fenêtre dans ce même mur à l'étage, une fenêtre par travée et par niveau dans le mur pignon. On note que les fenêtres de l'étage sont plus grandes et s'ouvrent à deux contrevents.



Margelle de la citerne AA et murs pignons des casernes X-Y.



Le corps de caserne V et la place du quartier nord-ouest.

Ces dispositions d'origine sont assez bien conservées dans l'ensemble, mais on note quelques adaptations postérieures des pavillons d'officiers, par des déplacements de porte dans le mur pignon, ou la mise en place d'un escalier hors œuvre aux dépens d'une travée de cellules ordinaire attenante (corps de caserne T, pavillon ouest).

Les deux casernes nord (X-Y), à l'ouest de la place d'armes, dès l'origine un peu plus longues, au point de comporter l'équivalent de huit travées ou modules de cellules par côté (au lieu de sept), se distinguent en outre par le fait que la surélévation d'un étage de leur extrémité nord occupe non plus une, mais trois de ces travées, formant une maison complète. Celle (g) de la caserne X, la plus à l'ouest, était affectée au XVIII<sup>e</sup> siècle au logement du major, ou du commandant, tandis que celle (h) de la caserne Y était affectée au logement du lieutenant du roi, puis, après la révolution, à celui d'autres officiers.

La distribution interne de ces deux maisons, plusieurs fois remaniée, s'affranchit du module-type donné par les cellules en ménageant des pièces d'inégale ampleur et une travée spécifique pour un escalier à rampes droites. Cette différence se répercute dans une moindre mesure dans la répartition des baies en façade. De plus, la maison du lieutenant du roi (h) est surhaussée d'un étage attique éclairé de baies ovales.

Le mur pignon de la maison du major (g) a été modifié au XIX<sup>e</sup> siècle par le doublement du nombre de ses fenêtres.

Les sols des allées de distribution des façades est revêtu d'une calade de petits moellons de pierre dure, avec caniveau central en petits galets dans les allées intermédiaires entre les deux couples de casernes.

i – Citerne en forme de puits

Le puits « historique » du fort, dit parfois traditionnellement « puits espagnol », est en fait une citerne étroite et profonde en forme de cylindre légèrement tronconique, obtenue par la transformation en 1694 ou 1695 d'un puits sans doute créé par la garnison espagnole vers 1637. Cette transformation est due à Vauban, qui, dans son projet de 1682, évoquait le « puits qui ne vaut rien mais dont on peut faire une excellente citerne en l'élargissant par la base et en y faisant un citerneau ». La partie émergente, qui constitue un édifice à part entière, comporte quatre petits citerneaux circulaires de trop-plein, alignés en enfilade au sud de l'édicule abritant la margelle et son bassin. La margelle, en pierre de taille blanche appareillée, est de construction soignée, avec empattement et bord supérieur à moulure torique en fort relief. L'édicule de couverture se

compose de quatre piliers carrés en pierre de taille portant un toit pyramidal assez pentu par l'intermédiaire de quatre arcs en maçonnerie enduite. L'édicule couvert a été construit dès 1695, mais on ignore la date de mise en place des citerneaux, qui ne sont pas indiqués sur les plans.



Le puits-citerne (i), avec son édicule de couverture et ses citerneaux.

1. Archives Départementales des Alpes-Maritimes, H. 602 ; H. Moris, p. 250 ; Dom Marie Bernard, p. 149.
2. Abbé Alliez, Histoire du monastère de Lérins, t. II, p. 383, d'après le manuscrit D. Bon.
3. Plan conservé à Turin, Archivio di Stato, Biblioteca Antica, Architettura militare, vol. III, fol. 23v-24 et 25v-26.
4. D. Buisseret, Ingénieurs et fortifications avant Vauban, l'organisation d'un service royal aux XVIe-XVIIe siècles, Paris CTHS, 2002, p. 59.
5. Archives Départementales des Alpes-Maritimes, H. 595 ; Abbé Alliez, Les îles de Lérins, .... p. 122.
6. Archives Départementales des Alpes-Maritimes, H. 595 ; H. Moris, Inventaire sommaire des archives départementales des Alpes-Maritimes antérieures à 1792, archives civiles, séries A et B, Nice, 1902, p. 110.
7. Comme la légende d'une planche de « plans et profils » de ce « château » établis en 1772, Vincennes, SHD, Archives du génie, Art. 8, section 1, Sainte-Marguerite, n° 29(4)
8. Publiées dans le recueil : Les cartes generales de toutes les provinces de France, royaumes et provinces de l'Europe Reveües, corrigées & augmentées par le S[ieu]r Tassin geographe ordinaire de sa magesté, Par privilege du roy. 1634.
9. Aix-en-Provence, Bibliothèque Méjanes, Ms. N° 703 (791)
10. La fraise est un ensemble de pieux dépassant à l'horizontale à la base du parapet d'une fortification, à la place du cordon.
11. Archives du génie, Art. 8, section 1, Antibes, carton 1, n° 10.
12. BNF, Estampes, Va topographie de la France, Alpes-Maritimes, Cannes ( cote mc H 109722).
13. A. Bonneau ed., Les confessions de Jean-Jacques Bouchard, parisien, suivies de son voyage de Paris à Rome en 1630, Paris, 1881, p. 203 ; cité par F. Citéra-Bullot, Le fort royal de Sainte Marguerite au 17e siècle, cat. Expo. musées de Cannes, Cannes, juillet 2007,
14. BNF, Estampes, Va topographie de la France, Alpes-Maritimes, Cannes ( cote mc H 109722).
15. Plan gravé intitulé : Description des isles de Ste Margrite et St Honorat et des forts et redouttes que les espagnols y ont faitz et la reprise de partie desditz forts et redouttes par l'armée navale de sa majesté. Commandée par Mr le vicomte de Harcour, Designée par St Clair, ingenieur de sa Maée, à Paris, chez Melchior Tavernier, 1637.
16. J-A. Durbec, p. 47-48 ; P. Dagonnot, p. 14.
17. Valladolid, Archivo general de Simancas, Mapas, planos y dibujos, n° 2656, copie de novembre 1846 à Madrid, Archivo general militar.
18. Originaux : Valladolid, Archivo general de Simancas, Mapas, planos y dibujos, n° 2656, copies de novembre 1846 à Madrid, Archivo general militar.
19. BNF, Estampes, Va topographie de la France, Alpes-Maritimes, Cannes ( cote mc H 109722 / 723).
20. Sur le plan de détail, le logis de Jean de Bellon est qualifié de « Vieux château », soit par ignorance de son âge par l'auteur du dessin, soit du fait de la réputation d'antiquité des bâtiments intérieurs du fort.
21. BNF, Estampes, Va topographie de la France, Alpes-Maritimes, Cannes (fonds Gaignières).
22. Exposé à la galerie des Plans-Reliefs au musée des Invalides à Paris.
23. L'ingénieur Duplessis-Besançon avait dressé peu avant les plans de principe de l'attaque sur les îles de Lérins. (D. Buisseret, Ingénieurs et fortifications avant Vauban, l'organisation d'un service royal aux XVIe-XVIIe siècles, Paris CTHS, 2002, p. 92)
24. BNF, Estampes, Va topographie de la France, Alpes-Maritimes, Cannes (fonds Gaignières, cote mc H 109721).
25. BNF, Estampes, Va topographie de la France, Alpes-Maritimes, Cannes (fonds Gaignières, cote mc H 109719/720).
26. BNF, Estampes, Va topographie de la France, Alpes-Maritimes, Cannes ( fonds Gaignières, cote mc H 109717).
27. Saint-Mars est venu à Sainte-Marguerite avec un prisonnier fameux qui a fait beaucoup pour la notoriété actuelle du fort, le « Masque de Fer ».
28. Vincennes, SHD, Marine, reg. 1L 238, fol. 42-44. Voir F. Citéra-Bullot, p.118-119.
29. Vincennes, SHD, Archives du génie, Art. 8, section 1, Antibes, carton 1, n° 4.
30. J-B Lacroix, « Les travaux militaires à Antibes au XVIIe siècle », p. 31.
31. Vincennes, SHD, Archives du génie, Art. 8, section 1, Antibes, carton 1, n° 27.
32. Archives du génie, Art. 8, section 1, Sainte-Marguerite, carton 1, n° 9

33. Archives du génie, Art. 8, section 1, Antibes, carton 1, n° 21.
34. Archives du génie, Art. 8, section 1, Antibes, carton 1, n° 55 et 56.
35. Archives du génie, Art. 8, section 1, Antibes, carton 1, n° 59
36. Archives du génie, Art. 8, section 1, Antibes, carton 2, n° 4
37. Archives du génie, Art. 8, section 1, Antibes, carton 2, n° 7.
38. Archives du génie, Art. 8, section 1, Antibes, carton 1, n° 67.
39. Archives du génie, Art. 8, section 1, Antibes, carton 2, n° 7.
40. Archives du génie, Art. 8, section 1, Antibes, carton 3, 1842, n° 1.
41. Archives du génie, Art. 8, section 1, Antibes, carton 4, 1860-1861, n° 12.

## Références documentaires

### Documents d'archive

- **Archives du Génie, Antibes.** Service Historique de la Défense, Vincennes : Art. 8, section 1.
- **[Plans des 2 forts de Sainte-Marguerite].** Archivo general, Simancas : mapas, planos y dibujos, n° 2656.

### Documents figurés

- **Fort Sainte Marguerite. Plan** / Dessin à la plume. Dans : "Description générale et particulière des costes et isles de Provence" / Christophe Tassin, vers 1635, pl. 23. Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence : Ms 703 (791) R 148.
- **Cap de la Croix.** / Dessin à la plume. Dans : "Description générale et particulière des costes et isles de Provence" / Christophe Tassin, vers 1635, pl. 21.
- **Topographie de la France.** Série de cartes gravées des XVIIe et XVIIIe siècles issues en partie des collections Marolles et Gaignières. Bibliothèque nationale de France, Paris : Va. Département des Estampes et de la Photographie.
- **Carte des Isles Ste Marguerite et St Honorat.** / Dessin, plume et aquarelle, signé Lhuillier, sd [18e siècle]. Service Historique de la Défense, Vincennes : Fonds du Génie, article 8, section 1, carton 1 n° 20, folio 1.
- **Ile Sainte-Marguerite. Le fort. La chapelle.** / Carte postale no 6, 1er quart 20e siècle. RM. Rostan et Munier, Editions d'Art, 19, rue Marceau, Nice (éditeur).
- **Ile Ste Marguerite, la prison d'Etat.** / Carte postale couleur no 2900, 1er quart 20e siècle, L. V. Et C. AQUA PHOTO Paris (éditeur).
- **Environ de Cannes. Ile Ste Marguerite, la prison du Masque de Fer.** [Vue d'ensemble prise du nord-est.] / Carte postale couleur no 2905, avant 1907 L. V. Et C. AQUA PHOTO Paris (éditeur).
- **Cannes. Ile Ste Marguerite. Château-Fort. Prison d'Etat.** / Carte postale no 233, La Côte d'Azur artistique. Collection JC, avant 1912.

### Bibliographie

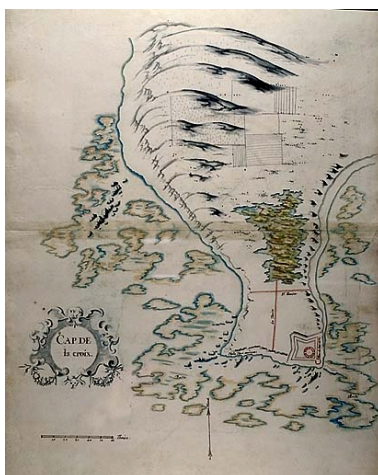
- Abbé ALLIEZ. **Les îles de Lérins, Cannes et les rivages environnants.** Paris, 1860.
- Abbé ALLIEZ. **Histoire du monastère de Lérins.** Paris, 1862, 2 vol.

- MORIS, Henri. **L'abbaye de Lérins**. Paris, 1909.
- BERNARD, Dom Marie. **L'île et l'abbaye de Lérins, récits et description**. Lérins, 1930, nouvelle éd.
- RAULIN, G. de. **L'île Sainte-Marguerite, le masque de fer, Bazaine**. Paris : Albin Michel, 1919. 63 p.
- DURBEC, Joseph-Antoine. **Un épisode de la guerre de Trente Ans : l'occupation des îles de Lérins par les Espagnols en 1635-1637**. Dans *Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, 1951-1952 Paris : Imprimerie Nationale, 1953, p. 41 à 74. P. 41-74
- DAGONNOT, P. **L'occupation espagnole des îles de Lérins**. Dans *Mesclun, culture et tradition dans les Alpes-Maritimes*, n° 15, février 1991. P. 14 et suivantes.
- Ribière, Henri. **Le fort royal de Cannes**. Dans *Vauban et ses successeurs dans les Alpes-Maritimes*. Paris : Association Vauban, 2004. 318 p. P. 111-120.
- CITERA-BULLOT, F. **Le fort royal de Sainte-Marguerite au 17e siècle**. Musées de Cannes, catalogue d'exposition, juillet 2007.

## Illustrations



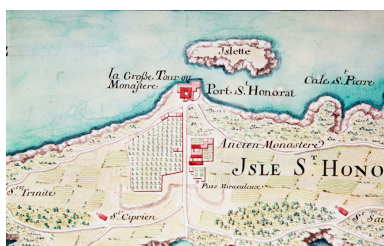
Fort Sainte Marguerite.  
Plan. Vers 1635.  
Phot. reproduction : Marc Heller, Autr. Christophe Tassin  
IVR93\_20000600367XAB



Cap de la Croix. Vers 1635.  
Phot. reproduction : Marc Heller, Autr. Christophe Tassin  
IVR93\_20000600368XAB



Carte des îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. 18e siècle.  
Phot. reproduction : Marc Heller, Phot. Gérard Roucaute, Phot. Luillier  
IVR93\_19930600005ZA



Carte des Isles Ste Marguerite et St Honorat 18e siècle. Détail : le monastère Saint-Honorat.



Environ de Cannes. Ile Ste Marguerite, la prison du Masque de Fer. [Vue d'ensemble prise du nord-est.]



6. Cannes - Ile Sainte-Marguerite. Le fort. La chapelle.



Phot. reproduction : Marc Heller,  
Phot. Gérard Roucaute, Phot. Luillier  
IVR93\_19930600007ZA



Ile Ste Marguerite, la prison d'Etat.  
Phot. reproduction : Marc Heller,  
Autr. L. V. Et C. AQUA PHOTO  
IVR93\_19960600270XB

Phot. reproduction : Marc Heller,  
Autr. L. V. Et C. AQUA PHOTO  
IVR93\_19960600224XB



Cannes. Ile Ste Marguerite.  
Château-Fort. Prison d'Etat.  
Phot. reproduction : Marc Heller  
IVR93\_19960600268XB

Phot. reproduction : Marc Heller,  
Phot. RM. Rostan et Munier  
IVR93\_19960600267XB



Vue aérienne éloignée  
prise du nord-nord-ouest.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_19880600011XA



Vue aérienne prise du nord-ouest.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_19880600015XA



Vue aérienne éloignée  
prise du nord-ouest.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_19880600014XA



Vue aérienne prise du nord-ouest.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_19880600013XA



Vue aérienne prise du nord-ouest.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_19920600262XA



Vue aérienne prise du sud-est.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_19880600012XA



Vue aérienne prise du sud-est.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_19920600264XA



Vue aérienne prise du sud.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_19920600263XA



Vue aérienne prise du sud-ouest.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_19920600265XA



Vue aérienne prise du nord.  
Phot. Marc Heller



IVR93\_19820600115X



La porte Marine N vue de l'intérieur ;  
voûte du passage d'entrée et rampes.

Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600260XE



Rampe de la porte Marine, bâtiments  
o-e et amorce du bâtiment n-d.

Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600261XE



Le puits-citerne (i), avec son édicule  
de couverture et ses citerneaux.

Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600262XE



Côté sud de la place d'armes  
et corps de casernes.

Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600263XE



Côté ouest de la place  
d'armes et corps de casernes.

IVR93\_20060600264XE



Côté sud du château A avec tour, vu  
du rempart de la courtine est (D).

Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600265XE



Allée médiane entre les corps de  
casernes jumeaux S-T, vers l'ouest.

Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600266XE



Façade postérieure de de l'abri  
voûté de l'ancienne porte royale p.

Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600267XE



La demi-lune F vue à la  
gorge, depuis le bastion E.

Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600268XE





Le secteur est du fort, le puits et le château A, vus du bastion E.

Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600269XE



Magasin à poudres R dans le bastion H, vu du sud.

Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600270XE



La demi-lune I, vue à la gorge, depuis la courtine K (sud-ouest).

Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600271XE



Détail d'une embrasure du parapet du bastion H (du Roi), vue de l'intérieur.

Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600272XE



Magasin à poudres R dans le bastion H murs d'isolement et de terrassement.

Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600273XE



Le corps de caserne V et la place du quartier nord-ouest.

Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600274XE



Détail du parement de la face droite de la demi-lune F.

Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600275XE



Angle de capitale et faces de la demi-lune I (sud-ouest) vue du fossé.

Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600276XE



Passage en poterne traversant le chemin couvert et le glacis, front sud.

Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600277XE





Emplacement de l'ancienne  
porte royale p dans la  
courtine G ; caponnière.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600278XE



Détail de l'échauguette et du  
cordon de la demi-lune F (sud-est).  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600279XE



Vue nord-est du fort, bastion C,  
château A et aile de la prison B.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600280XE



Détail de l'échauguette d'angle  
nord-ouest, vue de la plate forme P.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600281XE



Plate-forme P dite des citernes, au  
nord-ouest du fort, et bâtiment n.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600282XE



Allée médiane entre les corps de  
casernes jumeaux X-Y, vers le sud.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600283XE



Façade nord de l'aile de la prison B et  
latrines, vues du redan du front nord.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600284XE



Détail de l'échauguette de capitale  
du demi bastion C, côté nord.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600285XE

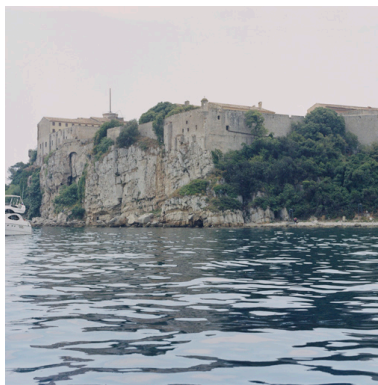


Courtine D, tour et partie de facade  
est du château A vues du bastion C.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600286XE





Vue générale du front ouest prise de l'ouest/nord-ouest.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600287XE



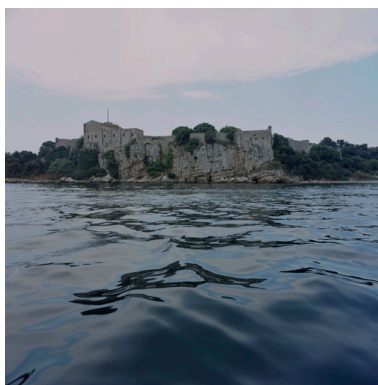
Vue de l'angle nord-ouest du fort, depuis la mer.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600288XE



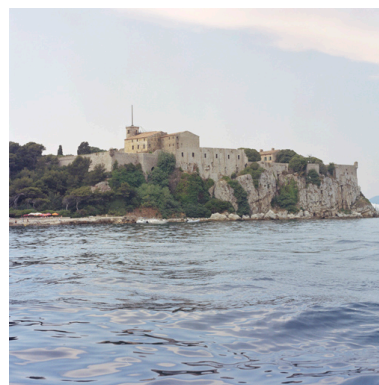
Vue de l'angle nord-ouest du fort, fenêtres de souterrains et échauguette.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600289XE



Partie ouest du front nord, maçonneries antiques remployées, échauguette.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600290XE



Vue générale du front nord prise depuis la mer.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600291XE



Vue générale du front nord prise du nord-est depuis la mer.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600292XE



Façade extérieure de la porte Marine N.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600293XE



Détail du guichet piéton de la porte Marine M ; vantail d'origine et corbeaux.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600294XE



Couple de casernes X-Y et, à l'arrière-plan, le château A.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600295XE





Allée médiane entre les corps de casernes jumeaux S-T, vers le puits i.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600296XE



Façade du pavillon de l'officier en chef du génie, bloc W du quartier S-O.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600297XE



Couloir en chicane de la poterne sous l'abri voûté de l'ancienne porte royale p.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600298XE



Sas de la poterne sous l'abri voûté de l'ancienne porte royale p.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600299XE



Façade extérieure de l'abri voûté et poterne de l'ancienne porte royale p.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600300XE



Intérieur de l'abri voûté de l'ancienne porte royale p, vers la façade postérieure.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600301XE



Salle intérieure du magasin à poudres R, vers le revers du mur pignon d'entrée.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600302XE



Façade d'entrée et mur d'isolement du magasin à poudres R.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600303XE



Les deux corps de maison du bloc W, vus de la rampe d'accès au bastion H.  
Phot. Marc Heller  
IVR93\_20060600304XE





L'église (a) et le quartier sud-ouest vu de la rampe d'accès au bastion H.

Phot. Marc Heller

IVR93\_20060600305XE



Façade nord du bloc Z du quartier sud-ouest, avec le clocher de l'église (a).

Phot. Marc Heller

IVR93\_20060600306XE



Détail de façade du corps de casernes V.

Phot. Marc Heller

IVR93\_20060600307XE



Margelle de la citerne AA et murs pignons des casernes X-Y.

Phot. Marc Heller

IVR93\_20060600308XE



Intérieur du corridor de distribution des cellules de la prison (A-B).

Phot. Marc Heller

IVR93\_20060600309XE



Intérieur d'une cellule de l'aile de la prison (B), côté entrée.

Phot. Marc Heller

IVR93\_20060600310XE



Intérieur d'une cellule de l'aile de la prison (B), côté fenêtre.

Phot. Marc Heller

IVR93\_20060600311XE



Flanc droit (nord) remanié du bastion L (Richelieu).

Phot. Marc Heller

IVR93\_20060600312XE



Le front ouest et la porte Marine M vus du chemin du fossé sud-ouest.

Phot. Marc Heller

IVR93\_20060600313XE

## Dossiers liés

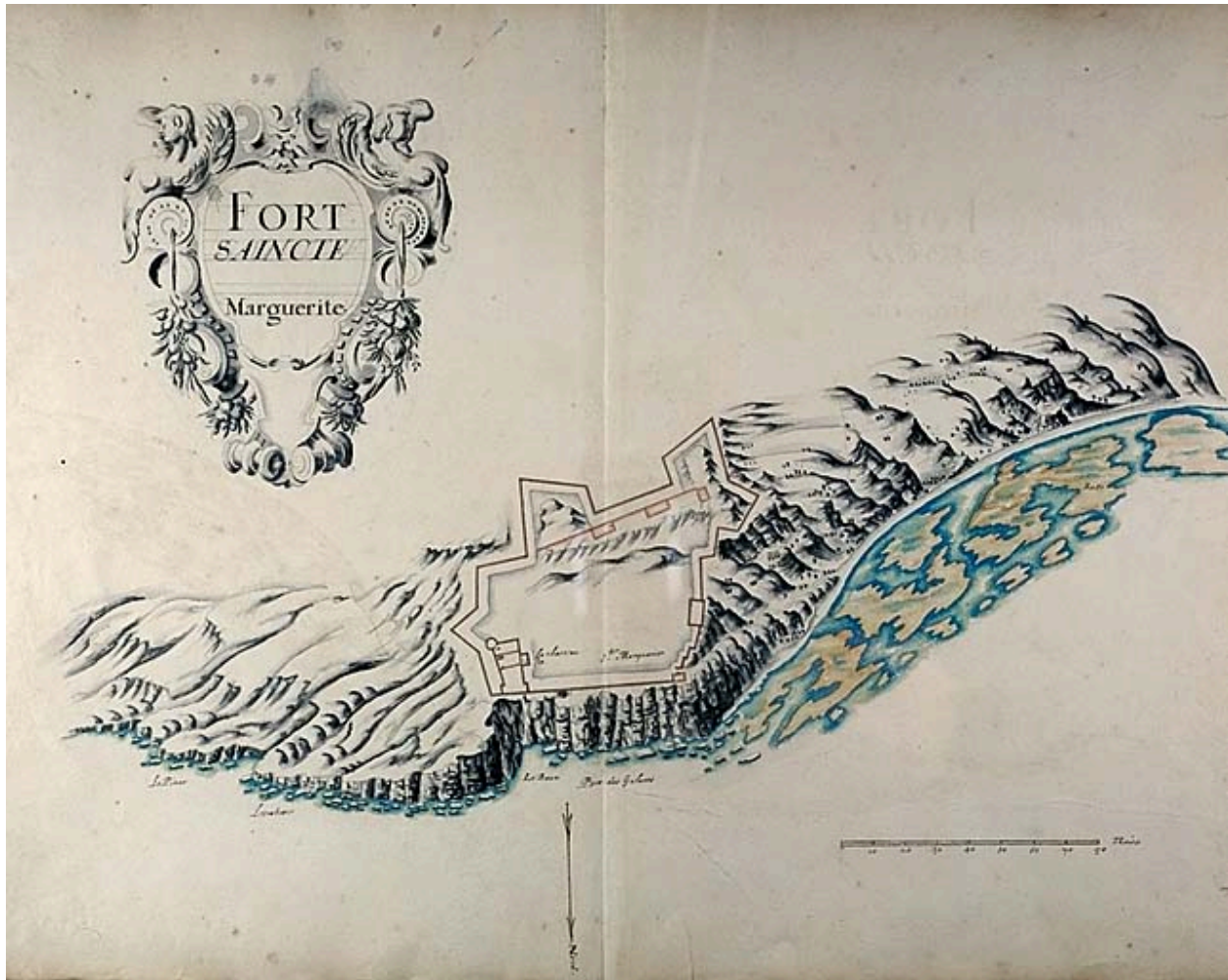
### Dossiers de synthèse :

présentation de l'étude sur l'architecture militaire des Alpes-Maritimes (IA06000008)

### Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Christian Corvisier, Brigitte Fournel

Copyright(s) : (c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général



Fort Sainte Marguerite. Plan. Vers 1635.

Référence du document reproduit :

- **Fort Sainte Marguerite. Plan** / Dessin à la plume. Dans : "Description générale et particulière des costes et isles de Provence" / Christophe Tassin, vers 1635, pl. 23. Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence : Ms 703 (791) R 148.

IVR93\_20000600367XAB

Auteur de l'illustration : reproduction : Marc Heller

Auteur du document reproduit : Christophe Tassin

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général ; (c) Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Cap de la Croix. Vers 1635.

Référence du document reproduit :

- **Cap de la Croix.** / Dessin à la plume. Dans : "Description générale et particulière des costes et isles de Provence" / Christophe Tassin, vers 1635, pl. 21.

IVR93\_20000600368XAB

Auteur de l'illustration : reproduction : Marc Heller

Auteur du document reproduit : Christophe Tassin

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général ; (c) Ministère de la Défense  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Carte des îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. 18e siècle.

Référence du document reproduit :

- **Carte des Isles Ste Marguerite et St Honorat.** / Dessin, plume et aquarelle, signé Lhuillier, sd [18e siècle].  
Service Historique de la Défense, Vincennes : Fonds du Génie, article 8, section 1, carton 1 n° 20, folio 1.

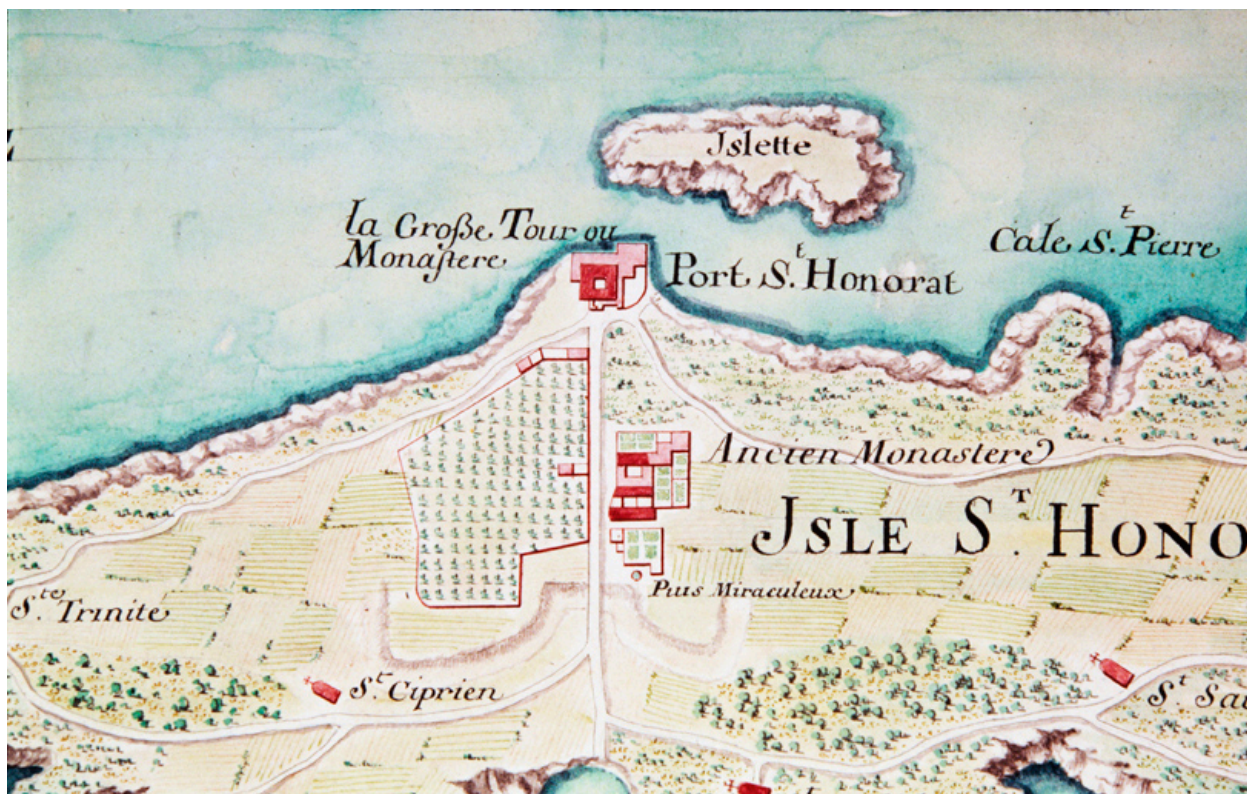
IVR93\_19930600005ZA

Auteur de l'illustration : reproduction : Marc Heller, Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute, Auteur de l'illustration :  
Luillier

Date de prise de vue : 1993

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général ; (c) Ministère de la Défense  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Carte des Isles Ste Marguerite et St Honorat 18e siècle. Détail : le monastère Saint-Honorat.

Référence du document reproduit :

- **Carte des Isles Ste Marguerite et St Honorat.** / Dessin, plume et aquarelle, signé Lhuillier, sd [18e siècle].  
Service Historique de la Défense, Vincennes : Fonds du Génie, article 8, section 1, carton 1 n° 20, folio 1.

IVR93\_19930600007ZA

Auteur de l'illustration : reproduction : Marc Heller, Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute, Auteur de l'illustration :  
Luillier

Date de prise de vue : 1993

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général ; (c) Ministère de la Défense  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Environ de Cannes. Ile Ste Marguerite, la prison du Masque de Fer. [Vue d'ensemble prise du nord-est.]

Référence du document reproduit :

- **Environ de Cannes. Ile Ste Marguerite, la prison du Masque de Fer. [Vue d'ensemble prise du nord-est.]** / Carte postale couleur no 2905, avant 1907. L. V. Et C. AQUA PHOTO Paris (éditeur).

IVR93\_19960600224XB

Auteur de l'illustration : reproduction : Marc Heller

Auteur du document reproduit : L. V. Et C. AQUA PHOTO

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



6. CANNES — Ile Sainte-Marguerite - Le Fort - La Chapelle - RM

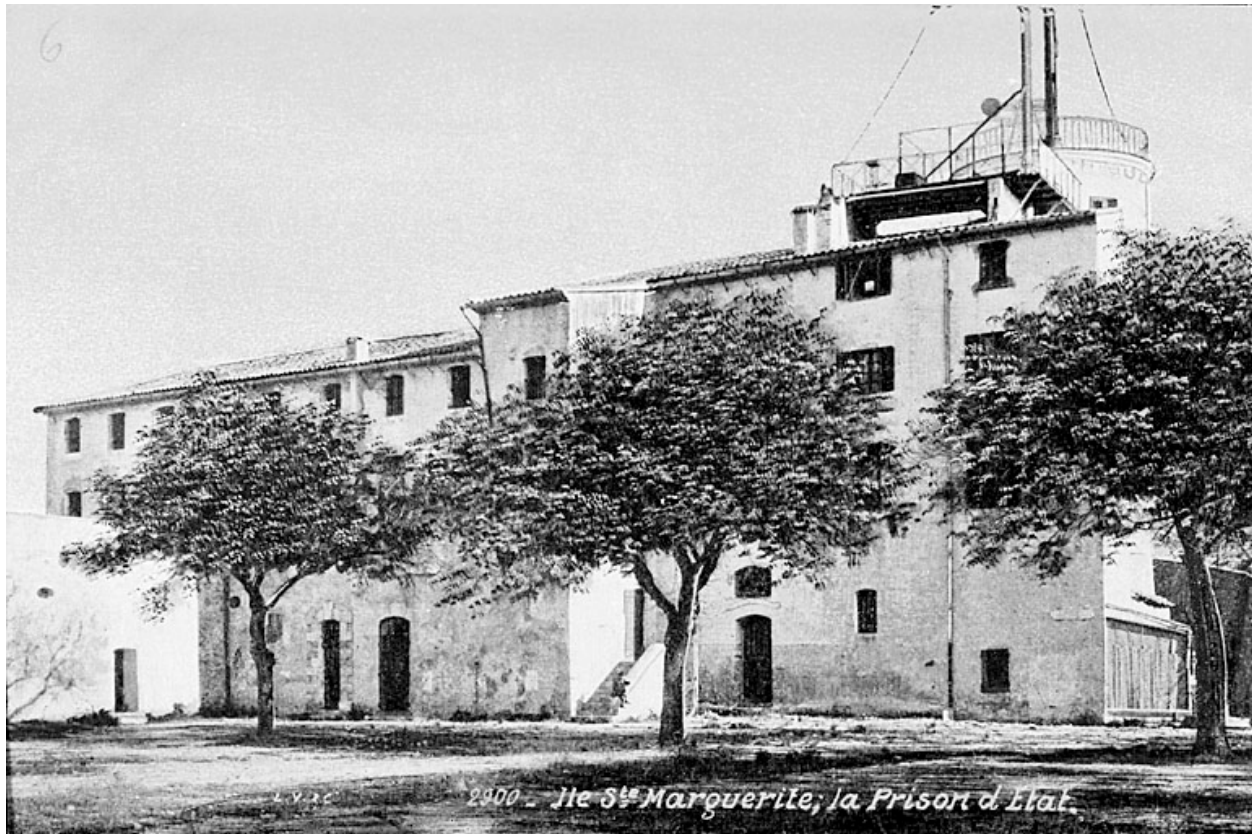
6. Cannes - Ile Sainte-Marguerite. Le fort. La chapelle.

IVR93\_19960600267XB

Auteur de l'illustration : reproduction : Marc Heller, Auteur de l'illustration : RM. Rostan et Munier

Date de prise de vue : 1er quart 20e siècle

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Ile Ste Marguerite, la prison d'Etat.

Référence du document reproduit :

- **Ile Ste Marguerite, la prison d'Etat.** / Carte postale couleur no 2900, 1er quart 20e siècle. L. V. Et C. AQUA PHOTO, Paris (éditeur).

IVR93\_19960600270XB

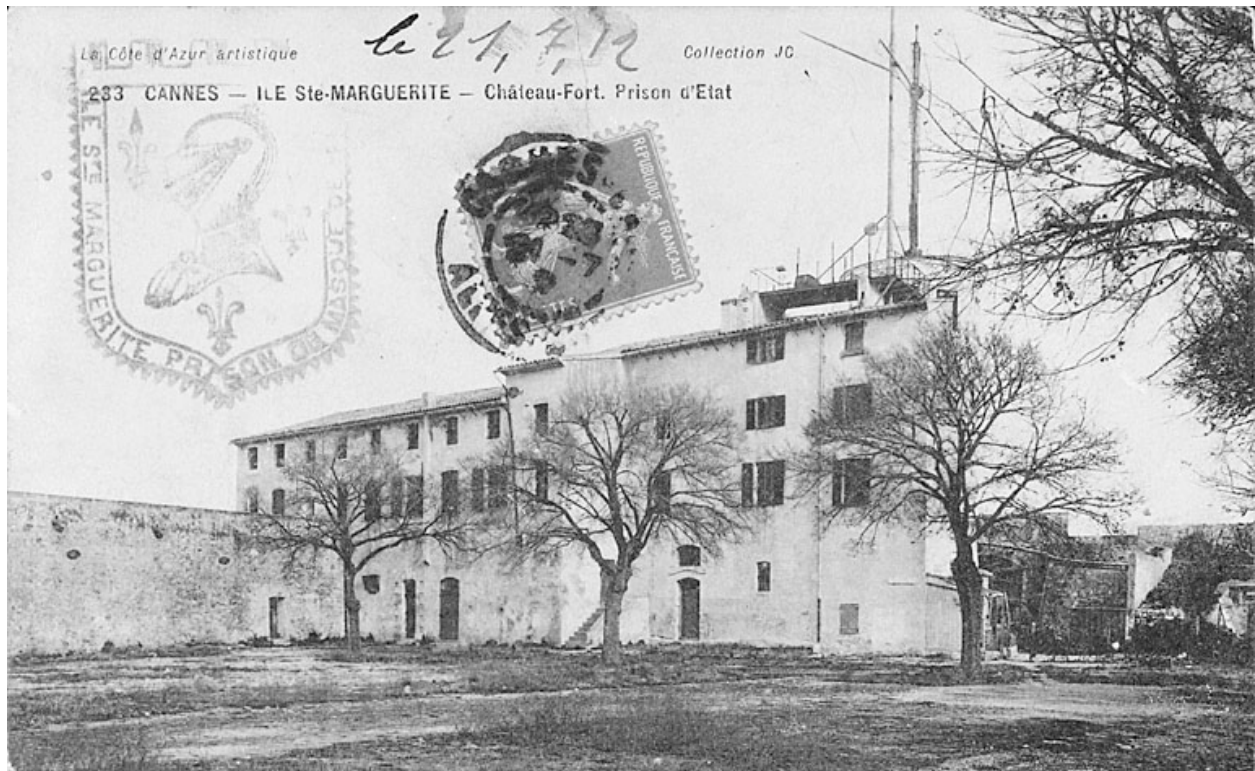
Auteur de l'illustration : reproduction : Marc Heller

Auteur du document reproduit : L. V. Et C. AQUA PHOTO

Date de prise de vue : 1er quart 20e siècle

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Cannes. Ile Ste Marguerite. Château-Fort. Prison d'Etat.

Référence du document reproduit :

- **Cannes. Ile Ste Marguerite. Château-Fort. Prison d'Etat.** Carte postale no 233, La Côte d'Azur artistique. Collection JC, avant 1912.

IVR93\_19960600268XB

Auteur de l'illustration : reproduction : Marc Heller

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue aérienne éloignée prise du nord-nord-ouest.

IVR93\_19880600011XA

Auteur de l'illustration : Marc Heller

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Vue aérienne prise du nord-ouest.

IVR93\_19880600015XA

Auteur de l'illustration : Marc Heller

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue aérienne éloignée prise du nord-ouest.

IVR93\_19880600014XA

Auteur de l'illustration : Marc Heller

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Vue aérienne prise du nord-ouest.

IVR93\_19880600013XA

Auteur de l'illustration : Marc Heller

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Vue aérienne prise du nord-ouest.

IVR93\_19920600262XA

Auteur de l'illustration : Marc Heller

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Vue aérienne prise du sud-est.

IVR93\_19880600012XA

Auteur de l'illustration : Marc Heller

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue aérienne prise du sud-est.

IVR93\_19920600264XA

Auteur de l'illustration : Marc Heller

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Vue aérienne prise du sud.

IVR93\_19920600263XA

Auteur de l'illustration : Marc Heller

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue aérienne prise du sud-ouest.

IVR93\_19920600265XA

Auteur de l'illustration : Marc Heller

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue aérienne prise du nord.

IVR93\_19820600115X

Auteur de l'illustration : Marc Heller

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





La porte Marine N vue de l'intérieur ; voûte du passage d'entrée et rampes.

IVR93\_20060600260XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Rampe de la porte Marine, bâtiments o-e et amorce du bâtiment n-d.

IVR93\_20060600261XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Le puits-citerne (i), avec son édicule de couverture et ses citerneaux.

IVR93\_20060600262XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Côté sud de la place d'armes et corps de casernes.

IVR93\_20060600263XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Côté ouest de la place d'armes et corps de casernes.

IVR93\_20060600264XE

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Côté sud du château A avec tour, vu du rempart de la courtine est (D).

IVR93\_20060600265XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Allée médiane entre les corps de casernes jumeaux S-T, vers l'ouest.

IVR93\_20060600266XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Façade postérieure de de l'abri voûté de l'ancienne porte royale p.

IVR93\_20060600267XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





La demi-lune F vue à la gorge, depuis le bastion E.

IVR93\_20060600268XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Le secteur est du fort, le puits et le château A, vus du bastion E.

IVR93\_20060600269XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Magasin à poudres R dans le bastion H, vu du sud.

IVR93\_20060600270XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





La demi-lune I, vue à la gorge, depuis la courtine K (sud-ouest).

IVR93\_20060600271XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Détail d'une embrasure du parapet du bastion H (du Roi), vue de l'intérieur.

IVR93\_20060600272XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Magasin à poudres R dans le bastion H murs d'isolement et de terrassement.

IVR93\_20060600273XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Le corps de caserne V et la place du quartier nord-ouest.

IVR93\_20060600274XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Détail du parement de la face droite de la demi-lune F.

IVR93\_20060600275XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Angle de capitale et faces de la demi-lune I (sud-ouest) vue du fossé.

IVR93\_20060600276XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Passage en poterne traversant le chemin couvert et le glacis, front sud.

IVR93\_20060600277XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Emplacement de l'ancienne porte royale p dans la courtine G ; caponnière.

IVR93\_20060600278XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Détail de l'échauguette et du cordon de la demi-lune F (sud-est).

IVR93\_20060600279XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Vue nord-est du fort, bastion C, château A et aile de la prison B.

IVR93\_20060600280XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Détail de l'échauguette d'angle nord-ouest, vue de la plate forme P.

IVR93\_20060600281XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Plate-forme P dite des citernes, au nord-ouest du fort, et bâtiment n.

IVR93\_20060600282XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Allée médiane entre les corps de casernes jumeaux X-Y, vers le sud.

IVR93\_20060600283XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Façade nord de l'aile de la prison B et latrines, vues du redan du front nord.

IVR93\_20060600284XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Détail de l'échauguette de capitale du demi bastion C, côté nord.

IVR93\_20060600285XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Courtine D, tour et partie de facade est du château A vues du bastion C.

IVR93\_20060600286XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Vue générale du front ouest prise de l'ouest/nord-ouest.

IVR93\_20060600287XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue de l'angle nord-ouest du fort, depuis la mer.

IVR93\_20060600288XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Vue de l'angle nord-ouest du fort, fenêtres de souterrains et échauguette.

IVR93\_20060600289XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Partie ouest du front nord, maçonneries antiques remployées, échauguette.

IVR93\_20060600290XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Vue générale du front nord prise depuis la mer.

IVR93\_20060600291XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue générale du front nord prise du nord-est depuis la mer.

IVR93\_20060600292XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Façade extérieure de la porte Marine N.

IVR93\_20060600293XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Détail du guichet piéton de la porte Marine M ; vantail d'origine et corbeaux.

IVR93\_20060600294XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Couple de casernes X-Y et, à l'arrière-plan, le château A.

IVR93\_20060600295XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Allée médiane entre les corps de casernes jumeaux S-T, vers le puits i.

IVR93\_20060600296XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Façade du pavillon de l'officier en chef du génie, bloc W du quartier S-O.

IVR93\_20060600297XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Couloir en chicane de la poterne sous l'abri voûté de l'ancienne porte royale p.

IVR93\_20060600298XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Sas de la poterne sous l'abri voûté de l'ancienne porte royale p.

IVR93\_20060600299XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Façade extérieure de l'abri voûté et poterne de l'ancienne porte royale p.

IVR93\_20060600300XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Intérieur de l'abri voûté de l'ancienne porte royale p, vers la façade postérieure.

IVR93\_20060600301XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Salle intérieure du magasin à poudres R, vers le revers du mur pignon d'entrée.

IVR93\_20060600302XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Façade d'entrée et mur d'isolement du magasin à poudres R.

IVR93\_20060600303XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Les deux corps de maison du bloc W, vus de la rampe d'accès au bastion H.

IVR93\_20060600304XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





L'église (a) et le quartier sud-ouest vu de la rampe d'accès au bastion H.

IVR93\_20060600305XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Façade nord du bloc Z du quartier sud-ouest, avec le clocher de l'église (a).

IVR93\_20060600306XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Détail de façade du corps de casernes V.

IVR93\_20060600307XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Margelle de la citerne AA et murs pignons des casernes X-Y.

IVR93\_20060600308XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Intérieur du corridor de distribution des cellules de la prison (A-B).

IVR93\_20060600309XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Intérieur d'une cellule de l'aile de la prison (B), côté entrée.

IVR93\_20060600310XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Intérieur d'une cellule de l'aile de la prison (B), côté fenêtre.

IVR93\_20060600311XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Flanc droit (nord) remanié du bastion L (Richelieu).

IVR93\_20060600312XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Le front ouest et la porte Marine M vus du chemin du fossé sud-ouest.

IVR93\_20060600313XE

Auteur de l'illustration : Marc Heller

Date de prise de vue : 2006

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation